



# Budget 2026 du Groupement SIS

Genève, septembre 2025

## Sommaire

1	Le Groupement SIS .....	3
1.1	Cadre légal .....	3
1.2	Missions du Groupement SIS .....	3
1.3	Présentation du Groupement SIS .....	4
2	Budget 2026 du Groupement SIS (B 2026).....	5
2.1	Présentation du Budget 2026 .....	5
2.2	Principes d'élaboration du B 2026.....	6
2.3	Budget de fonctionnement par chapitre .....	8
2.4	Budget de fonctionnement par politique publique .....	10
3	Budget de fonctionnement (hors SPV) .....	11
3.1	Présentation du Budget (hors SPV) .....	11
3.2	Principales évolutions (hors SPV) (en francs).....	11
3.3	Analyse des écarts (2026 / 2025) (en francs) .....	12
4	Budget de fonctionnement (SPV) .....	19
4.1	Présentation du Budget (SPV) .....	19
4.2	Principales évolutions (SPV) (en francs).....	19
4.3	Analyse des écarts (2026 / 2025).....	19
5	Contributions des communes au Groupement SIS .....	22
5.1	Cadre légal .....	22
5.2	Financement du Budget de fonctionnement (Hors SPV) .....	22
5.3	Financement du Budget de fonctionnement (SPV).....	23
5.4	Estimation des contributions communales 2026 .....	24
6	Investissement et financement .....	25
6.1	Cadre légal .....	25
6.2	Crédits d'investissement votés .....	25
6.3	Budget des investissements 2026.....	25
6.4	Financement des dépenses d'investissement.....	26
7	Plans financiers pluriannuels .....	27
7.1	Plan décennal des investissements (2024-2033).....	27
7.2	Plan financier quadriennal .....	27
8	Autorisation de recourir à l'emprunt.....	29
9	Désignation de l'organe de révision du groupement .....	30
10	Délibérations .....	31
	Délibération 1 - Budget du Groupement SIS et mode de financement pour l'année 2026 .....	31
	Délibération 2 - Emprunt.....	32
	Délibération 3 - Désignation de l'organe de révision du groupement.....	32

## 1 Le Groupement SIS

### 1.1 Cadre légal

---

Le Groupement intercommunal chargé de la défense contre l'incendie (Service d'incendie et de secours) ci-après Groupement SIS est une structure intercommunale autonome de droit public, institué par la Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP ; rsGE F 4 05). Il est régi par les dispositions de cette loi, par celles de la Loi sur l'administration des communes, (art 60A ss) (LAC ; rsGE B 6 05) ainsi que par ses statuts. Il est financé par ses ressources propres ainsi que par les contributions des communes ; il est responsable de ses engagements financiers.

Le Groupement SIS est gouverné par un Conseil intercommunal, au sein duquel chacune des 44 communes-membres est représentée, et un Comité composé de 9 membres d'exécutifs communaux.

Conformément aux dispositions de la LPSSP (art. 42 al. 3) le Groupement SIS a repris le Service d'incendie et secours précédemment rattaché à la Ville de Genève au 1er janvier 2022.

En application des dispositions de la LAC, conformément aux statuts, le budget du Groupement SIS fait l'objet d'une délibération du Conseil intercommunal.

Les délibérations du Conseil intercommunal sont soumises au corps électoral de l'ensemble des communes-membres, réuni en une circonscription unique, si le référendum est demandé par 4% des titulaires des droits politiques communaux de ce corps électoral (LAC, art. 60A al. 7).

### 1.2 Missions du Groupement SIS

---

La LPSSP charge le Groupement SIS, de manière permanente et en tous lieux, pour toutes les communes du Canton à l'exception de Céligny (art. 8 al. 1) :

- des mesures de secours et de sauvetage des personnes, des animaux, des biens mobiliers et immobiliers, en cas de sinistre sur terre et sur l'eau ;
- des mesures de lutte contre l'incendie et les risques d'explosion ;
- des mesures de protection de l'environnement en cas de sinistre ;
- des mesures de lutte contre la pollution et la contamination liées à des accidents impliquant des substances nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques ;
- des mesures de lutte contre les inondations et de protection contre les dégâts liés à des phénomènes météorologiques ;
- des opérations à caractère technique ;
- de missions d'aide sanitaire, y compris l'exploitation technique du poste médical avancé et une participation à la conduite sanitaire, ainsi que de transport sanitaire urgent ;
- de la réception d'appels d'urgence et l'exploitation d'une centrale d'alarme d'incendie et de secours unique ;
- de services de préservation planifiés, cas échéant sur requête d'une commune ne disposant pas de ses propres sapeurs-pompiers volontaires.

### **1.3 Présentation du Groupement SIS**

---

Le Groupement SIS constitue un service de défense permanente, opérationnel 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Il est formé de trois compagnies de sapeurs-pompiers et de sapeuses-pompières professionnel-le-s (SPP), d'une compagnie d'ambulances, et de la centrale d'engagement et de traitement des alarmes (CETA, 118). Il comprend des unités d'Etat-major, l'Ecole du SIS, une division en charge de l'infrastructure et de l'appui logistique, une division en charge des finances des ressources humaines et de l'informatique, ainsi qu'un secrétariat exécutif.

Au 31.12.2024, le Groupement SIS compte 365 collaboratrices et collaborateurs pour un total de 355.1 équivalent temps plein (ETP), hors SPV.

<b>Effectif par division</b>	<b>31.12.2024</b>
Direction	7.0
Secrétariat exécutif	5.8
Division ressources humaines, finances et informatique	19.1
Division incendie et secours	229.7
Dont : Compagnie des ambulances	25.5
Etat major	42.1
Division infrastructure, appuis et logistique	26.7
École du SIS	24.7
<b>Total des postes (ETP)</b>	<b>355.1</b>

Tableau 1 - Effectif du Groupement SIS au 31.12.2024

Le Groupement SIS compte également un corps de sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières volontaires non permanent-e-s (SPV), composé en 2024 d'un Etat major et de deux compagnies provenant de la Ville de Genève, totalisant 207 volontaires au 31 décembre 2024.

Le Groupement SIS dispose de trois casernes opérationnelles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 (24/7), de l'Ecole SIS (Centre d'instruction et de formation de Richelien-CIF), de quatre dépôts de SPV et de plusieurs lieux de stockage. Les bureaux situés rue des Bains 35 sont dévolus aux unités techniques et administratives.

## 2 Budget 2026 du Groupement SIS (B 2026)

### 2.1 Présentation du Budget 2026

<b>Budget 2026 (en milliers de francs)</b>		<b>B 2026</b>	<b>B 2025</b>	<b>C 2024</b>
30	Charges de personnel	64'261.0	63'009.9	60'366.9
31	Biens, services et autres charges	14'359.0	13'817.4	11'949.2
33	Amortissements du PA	3'464.0	1'968.1	416.5
36	Charges de transfert	1'136.0	1'023.7	1'296.7
39	Imputations internes	366.0	313.0	275.5
Total des charges (A)		<u>83'586.0</u>	<u>80'132.0</u>	<u>74'304.8</u>
42	Taxes	9'615.0	9'173.2	9'213.4
43	Revenus divers	1.0	332.0	1.3
46	Revenus de transfert	8'104.0	7'674.3	8'058.4
49	Imputations internes	366.0	313.0	275.5
Total des revenus propres (B)		<u>18'086.0</u>	<u>17'492.5</u>	<u>17'548.6</u>
Résultat d'exploitation (A-B)				
34	Charges financières	-235.0	-219.0	-8.3
44	Revenus financiers	92.0	121.0	136.7
Résultat financier : excédent (déficit)		<u>-143.0</u>	<u>-98.0</u>	<u>128.4</u>
Résultat extraordinaire		0.0	0.0	0.0
<b>Charges nettes (A-B) contributions des communes</b>		<b>65'643.0</b>	<b>62'737.5</b>	<b>56'817.5</b>
<b>Excédent de charges / Excédent de revenus</b>		<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>669.8</b>
<b>Compte des investissements (en milliers de francs)</b>		<b>B 2026</b>	<b>B 2025</b>	<b>C 2024</b>
Dépenses en faveur du patrimoine administratif (PA)		10'294.0	10'065.2	3'693.0
Recettes en faveur du PA		-630.0	-2'310.0	0.0
Investissements nets en faveur du PA		9'664.0	7'755.2	3'693.0
Investissements nets en faveur du patrimoine financier		0.0	0.0	0.0
<b>Investissements nets</b>		<b>9'664.0</b>	<b>7'755.2</b>	<b>3'693.0</b>
<b>Autofinancement du PA (en milliers de francs)</b>		<b>B 2026</b>	<b>B 2025</b>	<b>C 2024</b>
Excédent de charges / Excédent de revenus		0.0	0.0	669.8
Amortissements et dépréciations		3'464.0	1'968.1	416.5
Autofinancement		3'464.0	1'968.1	1'086.3
Investissements nets en faveur du PA		9'664.0	7'755.2	3'693.0
<b>Déficit de financement</b>		<b>-6'200.0</b>	<b>-5'787.1</b>	<b>-2'606.7</b>

Figure 1 - Présentation du Budget 2026

## **2.2 Principes d'élaboration du Budget 2026**

---

### **a. Cadre budgétaire**

Les principes suivants ont été fixés lors de l'élaboration du Budget :

- Les frais de personnel sont recalculés chaque année (budget base zéro) ; des estimations complètent cette projection ;
- Le budget des achats de biens et de services est reconduit chaque année ; il est revu et modifié au regard des besoins opérationnels, actuels ou anticipés ;
- Les charges d'amortissement ainsi que les charges financières sont évaluées en partant des hypothèses posées dans le 3<sup>ème</sup> Plan décennal des investissements (2025-2034), en tenant compte de l'avancement des projets en 2025 et 2026 ;
- Les nouvelles demandes budgétaires sont discutées en commission et arbitrées au Comité ;
- Les revenus propres du Groupement SIS sont estimés avec réalisme.

### **b. Taux d'inflation retenu**

Les échelles des traitements des employé-e-s du Groupement SIS sont adaptées chaque année à l'évolution de l'indice genevois des prix à la consommation arrêté au 31 décembre de l'année précédente ; l'indice se réfère à décembre 2020 (base 100).

Le Budget 2026 tient compte d'un taux d'inflation de +0.5%. Ce taux découle de la prévision du Groupe de perspectives économiques (GPE), qui projette un renchérissement moyen de 0,5 % en 2025 dans le canton (*Synthèse trimestrielle - mars 2025*).

### **c. Support apporté pas la Ville de Genève en matière informatique**

Depuis la création du Groupement SIS, la Ville de Genève héberge, administre, assure la maintenance ainsi que la sécurité des systèmes d'information du Groupement SIS, à titre gracieux.

Suivant son Plan directeur informatique, adopté en 2022, le Groupement SIS est en phase de reprendre le contrôle de son système d'information, qui sera opéré par des prestataires externes, dans le courant de l'année 2026.

Au premier semestre 2026, le Groupement SIS bénéficiera encore des prestations de la Ville de Genève, pour elle la DSIC, durant la phase de transition. Aucune convention avec la Ville de Genève n'a encore été établie pour l'année 2026. Le Budget 2026 pose l'hypothèse que la convention en vigueur en 2025 sera reconduite, suivant les mêmes modalités.

### **d. Intégration de 4 compagnies SPV**

Le Budget 2026 table sur l'intégration des compagnies SPV de quatre communes, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026 (Chancy, Cologny, Vernier et Versoix) ; il prévoit également l'intégration des SPV de la commune de Chêne-Bougeries (voir le commentaire en page 7, « Amendements votés par le Conseil intercommunal »).

Les modalités de l'intégration des compagnies ont fait l'objet de conventions avec chacune des communes – conformément au Règlement d'intégration des corps de sapeurs-pompiers volontaires communaux au sein du Groupement SIS, présenté au Conseil intercommunal puis adopté par le Comité du Groupement SIS le 22 mai 2025. Ces conventions sont en cours de validation.

## Budget 2026 du Groupement SIS

### e. Amendements votés par le Conseil intercommunal

Lors de l'examen du projet de budget 2026, le 25 septembre 2025, le Conseil intercommunal a voté deux amendements :

- En réponse à une demande formulée par le Conseil administratif de Chêne-Bougeries, le Comité a validé le principe d'une intégration dans le Groupement SIS des SPV de cette commune qui en feraient la demande, de la reprise du matériel, des équipements et véhicules de l'ancienne compagnie, conformément au règlement d'intégration ; il en résulte une augmentation de 80'000 francs, du budget des SPV du Groupement SIS, compensée par la prise en charge d'une quote part du Budget SPV par la Commune de Chêne-Bougeries ;
- Le Groupement SIS a été informé début septembre d'une augmentation du tarif des fluides énergétiques, à hauteur de 86'000 frs pour 2026, par suite du déploiement du réseau de chaleur à distance dans le quartier de la Jonction.

## Budget 2026 du Groupement SIS

### 2.3 Budget de fonctionnement par chapitre

<b>Budget 2026 (en milliers de francs)</b>		<b>B 2026</b>	<b>B 2025</b>	<b>Ecart</b>
30	Charges de personnel	64'261.0	63'009.9	+1'251.1
31	Biens, services et autres charges	14'359.0	13'817.4	+541.6
33	Amortissements du PA	3'464.0	1'968.1	+1'495.9
34	Charges financières	235.0	219.0	+16.0
36	Charges de transfert	1'136.0	1'023.7	+112.3
39	Imputations internes	366.0	313.0	+53.0
Total des charges (A)		<u>83'821.0</u>	<u>80'351.0</u>	<u>+3'470.0</u>
42	Taxes	9'615.0	9'173.2	+441.9
43	Revenus divers	1.0	332.0	-331.0
44	Revenus financiers	92.0	121.0	-29.0
46	Revenus de transfert	8'104.0	7'674.3	+429.7
49	Imputations internes	366.0	313.0	+53.0
Total des revenus propres (B)		<u>18'178.0</u>	<u>17'613.5</u>	<u>+564.5</u>
Charges nettes (A-B) contributions des communes		<b>65'643.0</b>	<b>62'737.5</b>	<b>+2'905.5</b>

Tableau 2 – Budget 2026 du Groupement SIS par chapitre

La LPSSP prévoit que le Groupement SIS tienne une comptabilité séparée des charges et des revenus concernant les compagnies de SPV rattachées au Groupement.

<b>Répartition du Budget 2026 (en milliers de francs)</b>		<b>Hors SPV</b>	<b>SPV</b>	<b>Total</b>
30	Charges de personnel	62'928.0	1'333.0	64'261.0
31	Biens, services et autres charges	13'437.0	922.0	14'359.0
33	Amortissements du PA	3'464.0	0.0	3'464.0
34	Charges financières	235.0	0.0	235.0
36	Charges de transfert	1'125.0	11.0	1'136.0
39	Imputations internes	72.0	294.0	366.0
Total des charges (A)		<u>81'261.0</u>	<u>2'560.0</u>	<u>83'821.0</u>
42	Taxes	70.0	70.0	9'615.0
43	Revenus divers	1.0	1.0	1.0
44	Revenus financiers	0.0	0.0	92.0
46	Revenus de transfert	220.0	220.0	8'104.0
49	Imputations internes	0.0	0.0	366.0
Total des revenus propres (B)		<u>17'887.0</u>	<u>291.0</u>	<u>18'178.0</u>
<b>Charges nettes (A-B) contributions des communes</b>		<b>63'374.0</b>	<b>2'269.0</b>	<b>65'643.0</b>

Tableau 3 – Répartition du Budget 2026 (hors SPV et SPV)

## Budget 2026 du Groupement SIS

Le graphique ci-après, présente la répartition des charges et des revenus de fonctionnement inscrits au Budget 2026, par nature comptable à deux positions (chapitre).

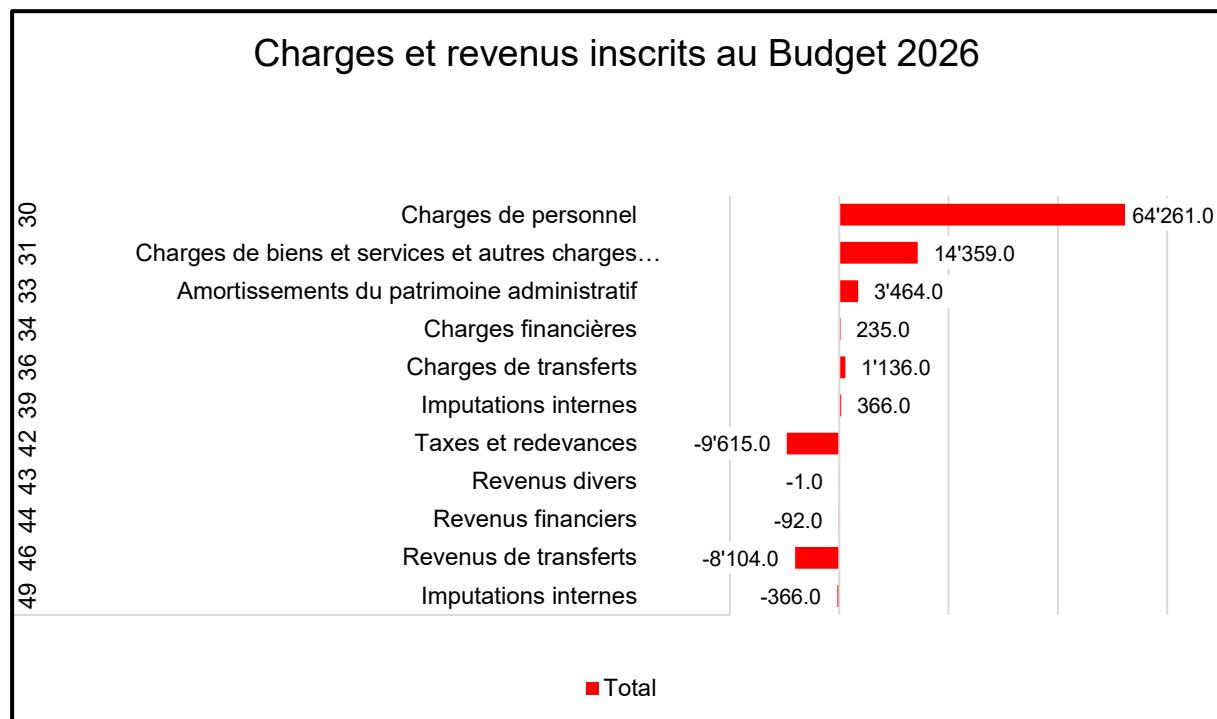


Figure 2 – Répartition des charges et des revenus de fonctionnement du Budget 2026 (SPP et SPV)

## 2.4 Budget de fonctionnement par politique publique

Le *Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2* prévoit une présentation du budget de fonctionnement suivant la classification fonctionnelle, soit le Service du feu (15) et les Soins ambulatoires (42).

Présentation par chapitre (en milliers de francs)	B 2026	B 2025	C 2024
<b>15 Service du feu</b>			
30 Charges de personnel	60'242'519	59'058.5	56'487.9
31 Biens, services et autres charges	13'894'579	13'134.0	11'485.5
33 Amortissements du PA	3'464'000	1'968.1	416.5
34 Charges financières	235'000	219.0	8.3
36 Charges de transfert	1'136'000	1'023.7	1'296.7
39 Imputations internes	364'400	313.0	273.7
Total des charges – Service du feu	<b>79'336'498</b>	<b>75'716.2</b>	<b>69'968.6</b>
42 Taxes	7'293.0	6'851.5	7'001.9
43 Revenus divers	1.0	332.0	1.3
44 Revenus financiers	92.0	121.0	136.7
46 Revenus de transfert	8'104.0	7'674.3	7'868.7
49 Imputations internes	366.0	313.0	273.7
Total des revenus – Service du feu	<b>15'982.1</b>	<b>15'291.8</b>	<b>15'282.3</b>
<b>Charges nettes – Service du feu</b>	<b>63'354.4</b>	<b>60'424.4</b>	<b>54'686.3</b>
<b>42 Soins ambulatoires</b>			
30 Charges de personnel	4'018.5	3'951.4	3'879.0
31 Biens, services et autres charges	464.4	683.4	463.7
39 Imputations internes	1.6	0.0	1.8
Total des charges – Soins ambulatoires	<b>4'484.5</b>	<b>4'634.8</b>	<b>4'344.5</b>
42 Taxes	2'195.9	2'321.7	2'211.6
Total des revenus – Soins ambulatoires	<b>2'195.0</b>	<b>2'321.7</b>	<b>2'211.6</b>
<b>Charges nettes – Soins ambulatoires</b>	<b>2'288.6</b>	<b>2'313.1</b>	<b>2'131.1</b>
Total des charges du Groupement SIS	83'821.0	80'351.0	74'313.1
Total des revenus du Groupement SIS	18'178.0	17'613.5	17'495.6
<b>Charges nettes, contributions des communes</b>	<b>65'643.0</b>	<b>62'737.5</b>	<b>56'817.5</b>

Tableau 4 – Budget 2026 du Groupement SIS selon la classification fonctionnelle

Sous la classification fonctionnelle « 42 Soins ambulatoires » figurent les seules charges directes relatives à la compagnie ambulance.

### 3 Budget de fonctionnement (hors SPV)

#### 3.1 Présentation du Budget (hors SPV)

Chapitre (en milliers de francs)	B 2026	B 2025	Ecart
30 Charges de personnel	62'928.0	61'986.6	+941.4
31 Biens, services et autres charges	13'437.0	13'074.8	+362.2
33 Amortissements	3'464.0	1'968.1	+1'495.9
34 Charges financières	235.0	219.0	+16.0
36 Charges de transfert	1'125.0	1'023.7	+101.3
39 Imputations internes	72.0	72.0	0
<b>Total des charges</b>	<b>81'261.0</b>	<b>78'344.2</b>	<b>+2'916.8</b>
42 Taxes	9'545.0	9'126.9	+418.1
43 Revenus divers	0.0	332.0	-332.0
44 Revenus financiers	92.0	121.0	-29.0
46 Revenus de transfert	7'884.0	7'674.3	+209.7
49 Imputations internes	366.0	313.0	+53.0
<b>Total des revenus (avant financement communal)</b>	<b>17'887.0</b>	<b>17'567.2</b>	<b>+319.8</b>
<b>Charges nettes / Contributions des communes</b>	<b>63'374.0</b>	<b>60'776.9</b>	<b>+2'597.1</b>

Tableau 5 – Budget 2026 (hors SPV)

#### 3.2 Principales évolutions (hors SPV) (en francs)

Pour faciliter la lecture du document. les montants qui suivent sont exprimés en francs.

L'augmentation des charges nettes du budget de fonctionnement (hors SPV) (+2'511'052 frs)

Budget (hors SPV) (en francs)		Ecart	%
Ajustement des frais de personnel	Charges contraintes	+607'423	19%
Renforcement du SIS	Nouvelles charges	+243'000	7%
Charges informatiques	Charges contraintes	+877'000	27%
Amortissements et intérêts	Charges contraintes	+1'472'000	45%
Divers	Diverses charges	+65'629	2%
Augmentation des charges (Total)	(A)	<u>+3'265'052</u>	<u>100%</u>
Produit de la taxe d'assurance	Estimation des revenus	+103'000	15%
Taxes et émoluments perçus	Estimations revenus	+565'000	85%
Augmentation des revenus (Total)	(B)	<u>+668'000</u>	<u>100%</u>
<b>Augmentation des charges nettes - contributions des communes</b>		<b>+2'597'052</b>	

Tableau 6 - Evolution du budget 2026 (Hors SPV)

Les charges contraintes représentent un total de 2'956'423 frs et les demandes de nouveaux postes 243'000 frs ; l'évolution des revenus propres, pour 668'000 frs finance pour un quart l'augmentation des charges.

- Les charges de personnel ont été ajustées, pour tenir compte des mécanismes salariaux, de l'évolution attendue de l'indice genevois des prix à la consommation, ainsi que des rappels de cotisation de la Fondation CAP prévoyance ;

- Les amortissements et les intérêts financiers ont été ajustés, compte tenu des investissements réalisés par le Groupement ; les dédommagements versés à la Ville de Genève diminuent cette année, ce qui atténue l'incidence financière des augmentations ;
- Le Plan directeur informatique du Groupement prévoit d'externaliser la gestion des systèmes d'information et de communication du Groupement (projet ATESIS) ; il en résulte une hausse (attendue) des charges, estimées sur la base des contrats avec les prestataires informatiques retenus à la suite d'appels d'offres ;

De nouvelles charges sont proposées, afin de permettre au Groupement d'assumer les missions que la loi lui confie :

- Quatre postes sont proposés pour renforcer les unités d'appui et de soutien du SIS (bureau de planification, atelier mécanique, cuisine de l'école du SIS).
- Les revenus propres du Groupement SIS ont été réévalués, compte tenu des montants reçus en 2024 et des perspectives pour 2026.

### **3.3 Analyse des écarts (2026 / 2025) (en francs)**

---

#### **a. Ajustement des frais de personnel +607'423 frs**

Conformément à la LPSSP (F 4 05), le Groupement applique les conditions d'emploi en vigueur définies par le Statut du personnel de la Ville de Genève, son règlement d'application (état au 1<sup>er</sup> janvier 2022) ainsi que les prescriptions propres au personnel du SIS. Le Statut du personnel prévoit une adaptation annuelle de la rémunération du personnel : les mécanismes salariaux comprennent la progression des annuités, du taux du 13ème salaire et de la prime d'ancienneté ainsi que la compensation du renchérissement, mesurée par l'évolution annuelle de l'indice genevois des prix à la consommation.

Pour estimer les charges de personnel, le Groupement SIS utilise un programme de simulation mis en place en 2025. Il permet de recalculer chaque année les salaires en totalité, en tenant compte de l'effectif en place et des postes vacants ; en appliquant les mécanismes salariaux décrits plus haut, en se référant à un taux de renchérissement de +0.5%.

Cette estimation est complétée par une revue des autres postes qui constituent les frais de personnel (rémunération variables, provisions pour vacances, heures supplémentaires, indemnités etc.) ; ces postes ont été ajustés en considérant les montants encourus en 2024.

Au terme de ce double travail, les charges de personnel augmentent en 2026 de + 607'423 frs, avant prise en compte des demandes de création de postes.

Cette augmentation affecte les comptes suivant (en francs) :

<b>Comptes</b>	<b>Description</b>	<b>B 2026</b>	<b>Note</b>
300	Autorités et commissions	+15'000	1.
301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	+43'429	2.
303	Travailleurs temporaires	+80'000	3.
304	Allocations	+38'003	4.
305	Cotisations patronales	+252'271	5.
306	Prestations de l'employeur	+128'052	6.
309	Autres charges de l'employeur	+45'668	7.
317	Dédommagements	+5'000	
	<b>Ajustement des frais de personnel</b>	<b>+607'423</b>	

## Budget 2026 du Groupement SIS

1. Le budget des indemnités des membres du Comité est ajusté sur le montant payé en 2024 (+15.0).
2. L'évolution de cette rubrique découle de plusieurs facteurs
  - L'incidence budgétaire des mécanismes salariaux (+325'000 frs env.) et du renchérissement (+230'000 francs env.) est prise en compte dans le budget ;
  - Ces augmentations ont une incidence budgétaire limitée en 2026, par le fait que le budget 2025 se trouve surévalué : il a été établi en tenant compte d'une inflation à +1.4% qui s'est révélée en fin d'année atteindre +0.48% ;
  - Le budget comprend une provision pour vacances et heures non prises de 165'000 frs (B 2025 : 440'000) ;
  - Le budget comprend une provision pour heures supplémentaires, pour un montant de 680'000 frs (B 2025 : 400'000 frs ; C 2024 : 638'000 frs) ; une autre provision pour indemnités de nuisance et de piquet est constituée pour 100'000 frs, suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation en 2025 (B 2025 : 0).
3. Le Groupement SIS a pour pratique de remplacer des personnels en arrêt maladie de longue durée ou en congé maternité ; chaque année, des montants sont encourus pour l'engagement de personnel intérimaire ; une ligne est inscrite au Budget 2026, en tenant compte des charges encourues en 2024 et 2023.
4. Le montant des allocations prévues par le Statut du personnel (naissance, enfants) est ajusté compte tenu des charges constatées en 2024.
5. Les cotisations patronales ont été calculées pour chacune des rubriques (AVS-AI-AC, Prévoyance professionnelle, LAA) ; une provision de 200'000 frs est prévue pour les rappels de cotisations, dus par l'employeur, au titre de la prévoyance professionnelle (CAP Prévoyance) (B 2025 : 450'000) ; les contrats d'assurance accidents seront mis au concours en 2025 ; une réserve de 153'000 frs est prévue pour financer une augmentation possible des primes d'assurance accident (le marché va faire l'objet d'un appel d'offres en 2025).
6. Le Groupement SIS verse une rente au personnel en cessation d'activité (pré retraite) ; les montants qui seront payés en 2026 ont fait l'objet de simulation ; ils sont proches des montants versés en 2024 ; le budget 2025 est en revanche sous-évalué d'où l'augmentation constatée.
7. Plusieurs rubriques ont été ajustées compte tenu des charges constatées en 2024 (taxe militaire prise en charge pour les aspirants en formation, fonds décès, etc.)

La réduction pour postes vacants et effet de noria est inchangée entre 2025 et 2026 (-380'000 frs) : cette réduction tient compte des économies réalisées en cas de vacances de postes, ainsi que de la différence de rémunération liée à l'ancienneté, entre la personne qui a quitté et celle qui est engagée.

Le tableau suivant présente l'évolution des charges de personnel calculées en 2026 avant prise en compte de la création de nouveaux postes.

Incidence de la réduction pour postes vacants	B 2025	Estimation	B 2026
Charges de personnel calculées (30)	63'393'377	+607'423	64'000'800
Réduction pour effet de noria	-384'000	0	-384'000
<b>Charges de personnel, net</b>	<b>63'009'377</b>	<b>+607'423</b>	<b>63'616'800</b>

### b. Renforcement du SIS +243'000 frs

Au 31 décembre 2024, le Groupement comptait 355.1 ETP.

Le budget 2025 a prévu la création de 7.75 ETP à l'Ecole (instructeurs / instructrices et moniteurs / monitrices d'auto-école, 5 ETP), dans les fonctions d'appui logistique (chef ou cheffe d'atelier et opérateur-opératrice, 2 ETP), et dans l'administration (gestionnaire RH, 0.75 ETP).

## Budget 2026 du Groupement SIS

En 2026, la direction propose la création de 4 postes (4 ETP) – l'un étant prévu en novembre 2026.

<b>Renforcement du SIS</b>	<b>B 2026</b>	<b>Note</b>
Renforcement de l'atelier mécanique	+113'000	8.
Renforcement de l'équipe cuisine de l'Ecole du SIS	-	9.
Renforcement du bureau de planification	+130'000	10.
<b>Total</b>	<b>+243'000</b>	

8. L'atelier mécanique du Groupement SIS a la responsabilité d'assurer la gestion, la maintenance et l'entretien du parc de véhicules du SIS, roulant et flottant, composé de 41 véhicules légers, 55 poids lourds, 26 remorques, 13 berces, 5 bateaux et 3 motopompes. L'atelier compte quatre mécatroniciens et un chef d'équipe, qui assurent également le service de piquet mécanique 24h/24. Cette équipe fait face à une charge de travail en constante augmentation, qu'elle a assumé sans renfort d'effectif. Le chef d'unité doit participer au roulement, ce qui fragilise durablement le dispositif. L'organisation actuelle atteint ses limites, notamment pour assurer le service de piquet.

L'option de recourir davantage à la sous-traitance est écartée : les prestataires ne couvrent généralement qu'une partie des interventions, nécessitant encore l'implication d'un mécanicien interne avec pour conséquence retards et surcoûts.

Un renfort apparaît donc nécessaire, l'élargissement du parc de véhicules accentuant des contraintes déjà fortes. Il s'agit également de renforcer la gestion logistique, qui repose encore sur un suivi manuel des stocks de pièces, une méthode désormais inadaptée aux exigences de traçabilité.

La direction propose la création d'un poste de Mécatronicien-enne / magasinier-ère (classe F, 100 %), orienté « véhicules légers » avec capacité d'intervention sur poids lourds, pour gérer les pièces détachées, entretenir le petit matériel (tronçonneuses, générateurs, etc.), renforcer le piquet mécanique et assurer les remplacements.

9. L'équipe cuisine de l'École SIS, composée de deux cuisiniers, exploite le restaurant du Centre d'instruction et de formation (CIF) de Versoix, 5 jours sur 7 et environ 25 samedis par an. Elle fournit les repas pour l'École, prépare des mets congelés pour les compagnies en cas d'intervention prolongée et réalise des collations pour les événements protocolaires. En 2024, près de 12'000 repas ont été servis, au prix d'un volume important d'heures supplémentaires.

La direction souhaite renforcer cette équipe afin qu'elle puisse également assurer les repas de midi et du soir, 7 jours sur 7, pour la compagnie du jour en caserne 2 (Asters). Le prestataire externe actuellement chargé de cette mission peine à fournir des repas de qualité constante. La suppression de ce contrat permettrait de confier cette prestation à l'équipe cuisine du CIF, en recrutant un aide-cuisinier, ce qui assurerait aussi une meilleure répartition de la charge de travail annuelle de l'équipe.

Ce projet nécessite la création d'un poste d'aide cuisinier-ère professionnel-le (classe B, 100 %).

Le coût direct de l'internalisation (222'000 francs) serait partiellement compensé par l'annulation du contrat de prestations (170'000 francs) et des économies sur d'autres postes (52'000 francs), neutralisant ainsi l'impact du projet sur le Budget 2026.

10. La planification du personnel uniformé du Groupement SIS (273 personnes) était jusqu'en 2024 gérée de manière décentralisée. Dans un souci d'uniformisation et de simplification des procédures, un bureau de planification a été créé en septembre 2024, rattaché à la division État-Major. Il compte un chef de bureau (adjudant), deux planificateurs (sergents) en lien avec les unités opérationnelles, et une aide-planificatrice auxiliaire (contrat renouvelable).

Ce bureau planifie les horaires des compagnies incendie, gardes, formations, exercices et événements, en garantissant les effectifs minimaux selon la doctrine SIS. Il gère aussi la planification du personnel hors rang de l'École SIS, des bureaux rattachés à l'État-Major et de l'unité

## Budget 2026 du Groupement SIS

appui-logistique. Certaines tâches restent dispersées (compagnie ambulance, stagiaires, répartition des effectifs entre casernes), mais la direction souhaite les regrouper, confier les activités administratives à du personnel civil et libérer les cadres uniformés pour des missions opérationnelles.

La direction propose la création de deux postes d'aides planificateurs-trices (classe F, 100 %) : l'un au 1er janvier 2026 (pérennisation du poste auxiliaire) et l'autre au 1er novembre 2026 (anticipation d'un départ à la retraite).

L'incidence financière est estimée à 130'000 francs sur le B 2026 et 225'000 francs sur le Budget 2027 (+95'000 francs).

### c. Charges informatiques +877'000 frs

Les systèmes d'information et de communication du Groupement sont encore hébergés et administrés par la Ville de Genève ; le Plan directeur informatique, adopté en 2022, prévoit une reprise de ces activités par un prestataire externe, mandaté par le Groupement, à la mi 2026.

Charges informatiques	B 2026	Note
Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif (311)	-16'000	
Prestations de services et honoraires (313)	1'315'000	
Travaux d'entretien (314)	-7'000	
Entretien des biens meubles et immobilis. incorp. (315)	-338'000	
Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation (316)	-77'000	
<b>Total</b>	<b>+877'000</b>	11.

11. Le Groupement SIS est engagé dans la création de son propre système d'information et de communication, qui a été adjugée à la société Swisscom ; un prestataire, en cours de sélection, assurera la sécurité de l'information (SOC).

La nouvelle informatique sera pleinement opérationnelle en 2026 et le soutien apporté gracieusement par la Ville de Genève cessera. Le Groupement devra alors supporter l'entier des coûts de ses systèmes, jusqu'ici non reflétés dans ses comptes en raison de l'absence de facturation par la Ville. Ces coûts sont en partie fixes – en partie variables liés à des critères objectifs (nombre de requêtes, incidents, demande de modifications). Le projet de 2026 tient compte des éléments contractuels, avec une estimation des charges variables.

Pour rappel, le Plan directeur informatique, adopté en 2022, prévoyait une augmentation du budget informatique de 525'000 frs en 2026. L'augmentation prévue est finalement de +877'000 frs, découlant principalement de :

- +626'000 frs au titre des prestations fournies par Swisscom (nouvelles dépenses, liées à l'externalisation du SI) ;
- +52'000 frs de frais de maintenance du système d'aide à l'engagement SAGA (liés aux développements financés par la PR 1009) ;
- +106'000 frs pour d'autres frais, principalement de maintenance sur divers logiciels (ABACUS, LODUR, RAPSIS, IPTNA, etc.) ;
- +50'000 frs de provision pour imprévus (qui sera réévalué en 2027 et le cas échéant rendu).

Ces augmentations constituent des charges contraintes, découlant pour l'essentiel des contrats signés ou en cours de signature, pour opérer l'externalisation du système d'information.

Au total, le budget informatique cible est estimé à 3'467'000 frs (hors frais de personnel et amortissements). En 2024, le budget informatique du Groupement se montait à 2'590'000 frs.

## Budget 2026 du Groupement SIS

### d. Amortissements et intérêts +1'472'000 frs

Amortissements et intérêts	B 2026	Note
Ajustement des amortissements	-1'496'000	12.
Ajustement du dédommagement VdG	69'000	13.
Charges et produits financiers	-45'000	14.
<b>Total</b>	<b>+1'472'000</b>	

12. Les crédits d'investissements votés par le Conseil intercommunal doivent être amortis selon le nombre d'annuités prévus par la loi, en fonction de la nature même du crédit. Le Budget 2026 estime le montant des amortissements qui seront encourus, sur la base des crédits déjà votés, ou des crédits qui devraient être votés en 2025 :

Crédits déjà votés :	1'374'000 frs
Crédits à soumettre au Conseil intercommunal :	720'000 frs

L'augmentation s'explique par le début de l'amortissement des objets suivant :

PR-1003 (acquisition des tonnes pompes et grandes puissances)	+497'000 frs
PR 1007 (acquisition des véhicules feux de végétation)	+123'000 frs
PR-1013 (acquisition des moyens aériens)	+967'000 frs
Projet (équipement de protection incendie – SPP) – à déposer	+95'000 frs

Quelques objets voient leurs amortissements revus à la baisse par rapport au B 2025 :

PR-1011 (2è Plan des systèmes d'information et de communication)	-225'000 frs
Divers	-7'000 frs

La diminution des amortissements sur la PR-1013 s'explique par le montant du crédit finalement voté en novembre 2024 au titre du 2è PSIC, inférieur aux estimations disponibles au printemps 2024.

13. Depuis 2022, la Ville de Genève met à la disposition du GSIS l'ensemble des biens mobiliers, principalement du matériel et des véhicules dont disposait le SIS au 31.12.2021, lorsqu'il était un service municipal. Le matériel et les véhicules totalement amortis dans les comptes de la Ville de Genève ont été cédés gratuitement au GSIS. Ceux qui ne le sont pas font l'objet d'une mise à disposition au Groupement SIS, moyennant paiement d'un dédommagement financier : le GSIS s'acquitte d'un loyer annuel qui correspond aux annuités d'amortissement supportées par la Ville de Genève.

Au 31.12.2026, deux crédits d'investissement seront totalement amortis ; la PR 1299 A1 (acquisition de véhicules lourds et légers) et la PR 1271-A3 (acquisition de la literie et autre mobilier, de matériel spécifique pour l'entretien du linge et renouvellement de mobilier de bureau) ; le dédommagement financier que le GSIS s'acquittera auprès de la VdG devra être diminué en conséquence soit 69'000 frs.

14. Afin de financer les investissements du Groupement SIS, le recours à l'emprunt sera nécessaire dès octobre 2025. Jusqu'à présent, le Groupement a eu recours ponctuellement à des facilités de trésorerie, à taux variable, afin de financer son besoin en fonds de roulement. Avec l'avancement des projets d'investissement, deux emprunts à long terme seront conclus (automne 2025 - printemps 2026) avec une institution financière - pour un total estimé à 24 millions de francs - en trois tranches (par hypothèse, à un taux variable de 1.65 %).

Le financement sera complété par des recours ponctuels à des facilités de crédit (avance à terme ou découvert bancaire). Les montants inscrits au Budget 2026 devront ainsi être adaptés : cette augmentation était du reste annoncée dans la Planification financière quadriennale du Groupement SIS.

## Budget 2026 du Groupement SIS

La baisse de taux ne permet plus au Groupement SIS de tirer parti de ses excédents de trésorerie ponctuels, en les plaçant à 1 mois. Le Budget 2026 doit également être ajusté en conséquence.

L'endettement du Groupement SIS devrait être de 10 millions de francs au 01.01.2026 et 24 millions de francs au 31.12.2026.

### e. Augmentation des revenus propres +668'000 frs

Augmentation des revenus	B 2026	Note
Produit de la taxe à charge des compagnies d'assurance	+103'000	15.
Produit de la facturation	+460'000	16.
Autres revenus propres	+105'000	17.
<b>Augmentation des revenus</b>	<b>+668'000</b>	

15. La LPSSP prévoit que le Groupement SIS reçoit une quote-part (55%) du produit net de la taxe à charge des compagnies privées d'assurance contre l'incendie prévue par la loi générale sur les contributions publiques. La taxe est calculée sur la somme des montants assurés pendant l'année (5 centimes pour 1 000 frs de la somme assurée de l'année précédente). Les montants assurés dépendent des constructions ; les valeurs sont en principe indexées à l'indice genevois des prix de la construction de logement de l'année précédente (indice de référence).

Le montant collecté en 2024 (6.9 millions) s'est révélé inférieur au montant inscrit au budget 2024 (7.3 millions). En 2025, nous avions inscrit au budget un montant attendu de 6.9 millions. Pour 2026, nous comptons sur une progression du produit de la taxe de +1.5% ; le produit des taxes d'assurance serait alors de 7.2 millions.

L'incidence sur le Budget 2026 (consolidé) serait de +323'000 frs. Nous proposons d'allouer le produit de la taxe à chacun des budgets (SPP et SPV) - en fonction du total de leurs charges respectives :

Taxe d'assurance	% 2025	B 2025	% 2026	B 2026	Ecart
<b>Produit de la taxe</b>	<b>100%</b>	<b>6'869'800</b>	<b>100%</b>	<b>7'193'200</b>	<b>+323'000</b>
- Budget SPV	0%	0	3%	220'000	+220'000
- Budget SPP	100%	6'869'800	97%	6'973'200	+103'000

16. Le produit de la facturation du Groupement SIS est estimé sur la base des revenus constatés en 2024 et des montants budgétés pour 2025 :

- Les revenus des raccordements à la centrale d'alarme devraient progresser de 410'000 frs, pour tenir compte de l'augmentation du nombre de raccordements constatés en 2024 et anticipés pour 2025. Les autres revenus devraient être en ligne avec ceux prévus pour 2025 ;
- La ligne budgétaire relative aux débiteurs douteux, inscrite au Budget 2025, a été revue ; la diminution est consécutive aux progrès réalisés en matière de recouvrement, constatés en 2024.

17. Deux revenus supplémentaires devraient être inscrits au B 2026.

En 2026, l'Ecole du SIS devrait décerner les brevets aux aspirants de l'Ecole 2024-2026 ; le Groupement SIS reçoit une subvention pour chaque sapeur breveté formé ; si les 9 aspirants actuellement en formation obtiennent leurs brevets, le Groupement serait éligible à une subvention de 80'000 frs ; aucun montant n'était inscrit au budget 2025, le SIS n'ayant pas d'aspirant inscrit à l'Ecole 2023-2025.

En 2024, la Confédération a rétrocédé au Groupement SIS le produit de la taxe sur CO2 lui revenant. Les recettes de la taxe sur le CO2 prélevée auprès des entreprises sont en effet

## **Budget 2026 du Groupement SIS**

redistribuées à l'ensemble des employeurs proportionnellement à leur masse salariale. Pour le Groupement SIS, ce revenu se monte à 25'000 frs (non budgété en 2025).

## 4 Budget de fonctionnement (SPV)

### 4.1 Présentation du Budget (SPV)

Chapitres	B 2026	B 2025	Ecart
30 - Charges de personnel	1'333.0	1'023.3	+309.7
31 - Biens, services et autres charges	922.0	742.5	+179.5
36 - Charges de transfert	11.0	0	+11.0
39 - Imputations internes	294.0	241.0	+53.0
<b>Total des charges</b>	<b>2'560.0</b>	<b>2'006.8</b>	<b>+553.2</b>
42 - Taxes	70.0	46.3	+23.8
43 - Revenus divers	1.0	0.0	+1.0
46 - Revenus de transferts	220.0	0.0	+220.0
<b>Total des revenus (avant financement communal)</b>	<b>291.0</b>	<b>46.3</b>	<b>+244.8</b>
<b>Charges nettes / Contributions des communes</b>	<b>2'269.0</b>	<b>1'960.6</b>	<b>+308.4</b>

Tableau 7 – Budget 2026 (SPV)

### 4.2 Principales évolutions (SPV) (en francs)

L'augmentation des charges nettes du budget de fonctionnement (SPV) est de +228'400 frs.

L'intégration de quatre compagnies de SPV communales au 1er janvier 2026 (Chancy, Cologny, Versoix, Vernier) ainsi que l'entrée en vigueur de la nouvelle grille des soldes et indemnités conduit à une augmentation du budget SPV :

Budget (SPV)	Type	Ecart	%
Intégration des nouvelles compagnies	Nouvelles charges, nettes	+870'000	165%
Annulation des loyers	Diminution de charges	-395'000	-75%
Divers	Nouvelles charges	+53'417	10%
Augmentation des charges (Total)	(A)	<b>+528'417</b>	<b>100%</b>
Produit de la taxe d'assurance	Allocation des revenus	+220'000	
Augmentation des revenus (Total)	(B)	<b>+220'000</b>	
Augmentation des charges nettes	(B) – (A)	<b>+308'417</b>	

Tableau 8 - Evolution du budget 2026 (Hors SPV)

L'augmentation des charges est compensée par une mise à disposition gratuite des 4 dépôts SPV situés en Ville de Genève, et par l'allocation d'une partie du produit de la taxe à charge des compagnies d'assurance.

### 4.3 Analyse des écarts (2026 / 2025)

#### a. Intégration des 4 compagnies +870'000 frs

Le Groupement SIS prévoit d'intégrer 4 compagnies de SPV communales au 1<sup>er</sup> janvier 2026 (Chancy, Cologny, Vernier et Versoix). A cela s'ajoute la reprise d'une dizaine de SPV de la compagnie de Chêne-Bougier, qui seront affectés à l'une des bases de départ du Groupement SIS. Le Groupement SIS a

## Budget 2026 du Groupement SIS

marqué son intérêt à une reprise de l'ensemble du matériel, équipement et véhicules, de l'ancienne compagnie, conformément au règlement d'intégration. Le dépôt de Chêne-Bougeries serait gratuitement mis à sa disposition à titre temporaire.

La direction a évalué le budget nécessaire pour faire fonctionner ces quatre compagnies en 2026. Le budget de ces compagnies pour l'année 2025 a été repris comme point de départ ; ces budgets sont proches des montants chargés dans les comptes 2024 de leur commune respective.

Le budget totalise 963'466 frs (C 2024 : 990'906).

Des retraitements ont été nécessaires, afin de retirer du budget les charges et revenus qui ne concerteront pas le Groupement SIS, car les activités ne seront pas reprises (bornes hydrantes, subventions versées à des tiers, travaux d'entretien réalisés dans les casernes).

La direction a ensuite évalué les nouvelles charges qui devraient être imputées en 2026 au budget SPV suite à l'intégration de ces quatre compagnies (frais d'énergies, nettoyage des bâtiments, entretiens des véhicules, frais informatiques).

Enfin, il est tenu compte de l'entrée en vigueur de la nouvelle grille des soldes et indemnités ; nous avons tenu compte d'un gel temporaire des recrutements des deux compagnies du Groupement SIS, et d'une diminution naturelle de leurs effectifs.

L'incidence de l'intégration des 4 compagnies sur le budget SPV du Groupement nécessite une hausse du budget de 790'000 frs.

A cela s'ajoute l'incidence financière de la reprise des SPV de Chêne Bougeries, par hypothèse, du dépôt, des véhicules et du matériel est estimée à 80'000 francs.

Chapitre		Budget 2026
30	Charges de personnel	+310'000
31	Charges de biens et services	+567'000
36	Charges de transferts	+11'000
42	Taxes et redevances	-17'000
43	Revenus divers	-1'000
		<b>+870'000</b>

### b. Annulation des loyers des quatre dépôts SPV -395'000 frs

Le Comité a accepté le principe de demander aux communes de ne pas facturer durant dix ans la mise à disposition des locaux utilisés par les SPV ;

- actuellement, la Ville de Genève facture au Groupement SIS les loyers des quatre dépôts SPV pour un montant inscrits au Budget 2025 de 363'000 frs ; un amendement sera proposé au contrat de bail triple net, et des conventions de prêts d'usage seront établies d'ici fin juin ;
- le Groupement SIS s'acquitte également d'un loyer établi sur la base d'un contrat de bail commercial, pour un local de stockage situé rue Rothschild 27 ; ce local n'est plus utilisé par les compagnies SPV et la ligne budgétaire sera inscrite au budget SPP pour 32'000 frs.

### c. Imputations internes +53'417 frs

Le calcul des charges de fonctionnement, que le Groupement SIS impute au budget SPV est modifié.

Jusqu'à présent, le montant imputé était forfaitaire ; nous proposons d'imputer demain le budget de la section en charge des SPV, comptant les seules charges liées à la rémunération des deux employé-e-s, qui travaillent en appui aux compagnies SPV du Groupement SIS.

## **Budget 2026 du Groupement SIS**

Ce changement de méthode génère une charge supplémentaire au budget SPV de 53'000 frs (donc un revenu de même montant au budget SPP), auquel s'ajoute un ajustement de 417 frs.

**d. Produit de la taxe à charge des compagnies d'assurance** **+220'000 frs**

Actuellement, le Groupement SIS alloue au budget SPP la totalité du produit de la taxe à charge des compagnies d'assurance privées contre l'incendie.

Pour rappel, la LPSSP prévoit que le Groupement perçoit 55% du produit net de cette taxe, prévue par la loi générale sur les contributions publiques. Toutefois, la loi ne destine pas le produit de cette taxe à une activité particulière du Groupement SIS.

Il est proposé de corriger cette situation et d'affecter une quote-part de ce revenu au budget SPV, au prorata du total des dépenses, soit 220'000 frs de revenu en plus (voir plus haut, note 15).

## 5 Contributions des communes au Groupement SIS

### 5.1 Cadre légal

Les dispositions de la LPSSP prévoient que les dépenses du Groupement SIS, y compris celles relatives au service des emprunts, doivent être couvertes par ses ressources propres et les contributions des communes. La LPSSP précise les modalités de financement du Groupement SIS :

- Les charges nettes du budget du Groupement SIS (hors SPV) sont financées par l'ensemble des communes, selon une clef de répartition fixée par la LPSSP (cf. infra page 22),

ET

- Les charges nettes du budget du Groupement SIS (SPV) sont assumées par les communes qui ont rattaché leur compagnie de SPV au Groupement SIS (en 2026, il s'agit de la ville de Genève, des communes de Chancy et Cologny, des villes de Vernier et Versoix).

Pour 2026, les montants à répartir se présentent ainsi :

Répartition des charges nettes	B 2026	B 2025	Ecart
Budget du Groupement SIS (hors SPV)	63'374.0	60'776.9	+2'597.1
Budget du Groupement SIS (SPV)	2'269.0	1'960.6	+308.4
<b>Charges nettes, contributions des communes</b>	<b>65'643.0</b>	<b>62'737.5</b>	<b>+2'905.5</b>

Tableau 9 - Répartition des charges nettes du Groupement SIS

### 5.2 Financement du Budget de fonctionnement (Hors SPV)

De manière transitoire, la loi établit que pendant les 10 premières années du Groupement SIS, les contributions des communes au financement du budget du Groupement SIS (hors budget des SPV) sont calculées sur la base d'une combinaison évolutive entre :

- la clef de répartition applicable selon la dernière convention conclue entre la Ville de Genève et les autres communes en force lors de l'entrée en vigueur de la présente loi (ancienne clef de répartition)
- et
- une clef de répartition proportionnelle à la somme du nombre d'habitants (au 31 décembre de l'année n-2) et d'emplois (équivalents plein-temps au 31 décembre de l'année n-3) de chaque commune (art 16 LPSSP) (nouvelle clef de répartition).

Ce mécanisme de financement transitoire permet un rééquilibrage du financement du Groupement SIS entre la Ville de Genève et les communes.

En 2022, l'ancienne clef de répartition comptait pour 90% et la nouvelle pour 10% ; pour chaque année subséquente, ces pourcentages diminuent, respectivement augmentent, de 10% :

En pourcentage	2022	2023	2024	2025	2026
Ancienne clef	90%	80%	70%	60%	50%
Clef - art 16 LPSSP	10%	20%	30%	40%	50%

La clef de répartition de l'art. 16 se base sur des données statistiques provenant de l'OCSTAT.

Au 26 juin 2025, le nombre d'habitants par commune au 31 décembre 2024 est connu, mais les données concernant le nombre d'emplois (EPT) par commune au 31 décembre 2023 ne sont pas encore disponibles. En conséquence, les estimations de contributions pour 2025 se basent sur les le nombre

## Budget 2026 du Groupement SIS

d'emplois à fin 2022 (ETP) ; le Groupement SIS calculera en 2026 la clé de répartition définitive et les contributions seront ajustées en conséquence.

Pour le budget 2026, la clef de répartition est la suivante

Commune	Habitants 2024	Emplois 2022	Clé LPSSP art. 16 al. 2	Clé LPSSP 2021	Clé LPSSP B 2026
<b>Total</b>	<b>529'376</b>	<b>352'968</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>
Ville de Genève	208'059	174'142	43.32%	66.58%	54.95%
en %	39.3%	49.3%			
43 communes	321'317	178'826	56.68%	33.42%	45.05
en %	60.7%	50.7%			

En conséquence, le financement du budget 2026 (Hors SPV) se présente ainsi :

Commune	B 2026	PB 2025	Ecart	Ecart
<b>Charges nettes (SPP)</b>	<b>63'374'000</b>	<b>60'776'948</b>	<b>+2'597'052</b>	<b>+4.3%</b>
Ville de Genève	34'822'569	34'848'946	-26'377	-0.1%
en %	54.9%	57.3%	-0	
43 communes	28'551'431	25'928'002	+2'623'429	+10.1%
en %	45.1%	42.7%	+0	+4.3%

La contribution de la Ville de Genève diminue de -73'632 frs. Pour rappel, le mécanisme de financement transitoire prévu par la LPSSP conduit à rééquilibrer en dix ans le financement du Groupement SIS entre la Ville de Genève et les communes. Le tableau suivant illustre ce mécanisme :

Evolution des contributions	V. de Genève	Communes	Total
Contributions au budget (hors SPV) (B 2025)	34'848'946	25'928'002	60'776'948
Transfert de charges (art 42 LPSSP)	-1'453'398	+1'453'398	0
Augmentation des charges nettes (hors SPV)	+1'427'021	+1'170'031	+2'597'052
Contributions au budget (hors SPV) (B 2026)	34'822'569	28'551'431	63'374'000
<b>Evolution de la contribution</b>	<b>-26'377</b>	<b>+2'623'429</b>	<b>+2'597'052</b>

### 5.3 Financement du Budget de fonctionnement (SPV)

Le financement du Budget SPV serait réparti ainsi :

Commune	Clé LPSSP	B 2026	B 2025	Ecart	Ecart
<b>Charges nettes (SPV)</b>	<b>100.0%</b>	<b>2'269'000</b>	<b>1'960'583</b>	<b>+308'417</b>	<b>-8.6%</b>
Ville de Genève	81.8%	1'786'667	1'960'583	-173'916	-8.6%
Chancy	0.4%	8'214	0	8'214	
Cologny	1.7%	37'040	0	37'040	
Vernier	12.4%	269'882	0	269'882	
Versoix	3.7%	81'144	0	81'144	
Chêne Bougeries	3.9%	86'053	0	86'053	

La Ville de Genève voit sa contribution diminuer, mais elle renonce aux produits des loyers des quatre dépôts des compagnies SPV (anciennement en ville de Genève) pour un montant de 363'000 frs (pour plus d'explications, se référer à la note b en page 20).

## Budget 2026 du Groupement SIS

### 5.4 Estimation des contributions communales 2026

Le détail des contributions et des calculs figure en Annexe 3 « Estimation des cotisations communales 2026 au Groupement SIS ».

Le tableau suivant présente le projet de contributions communales au Groupement SIS pour l'année 2026, ensemble les contributions au budget Hors SPV (toutes les communes) et les contributions au budget SPV (5 communes concernées).

Commune	B 2026	B 2025	Commune	B 2026	B 2025
Aire-la-Ville	95'265	89'485	Jussy	98'144	91'489
Anières	194'147	182'361	Laconnex	52'628	49'216
Avully	127'934	123'704	Lancy	3'293'188	2'971'093
Avusy	106'918	101'230	Meinier	176'889	166'654
Bardonnex	203'692	189'056	Meyrin	2'911'397	2'570'790
Bellevue	311'197	284'278	Onex	1'494'341	1'414'106
Bernex	846'954	791'222	Perly-Certoux	280'341	251'250
Carouge	2'452'460	2'189'265	Plan-les-Ouates	1'443'642	1'210'678
Cartigny	80'201	74'822	Pregny-Chambésy	420'776	370'240
Chancy	131'209	118'096	Presinge	57'888	55'336
Chêne-Bougeries	1'189'255	1'007'469	Puplinge	220'763	202'346
Chêne-Bourg	736'809	684'395	Russin	42'991	39'720
Choulex	92'037	87'452	Satigny	678'240	573'937
Collex-Bossy	125'598	119'464	Soral	72'522	69'328
Collonge-Bellerive	746'550	689'767	Thônex	1'311'953	1'196'559
Cologny	518'255	446'087	Troinex	220'590	196'072
Confignon	363'748	344'027	Vandoeuvres	218'276	202'543
Corsier	171'121	161'829	Vernier	3'584'751	3'034'794
Dardagny	154'694	145'734	Versoix	1'178'380	1'030'962
Genthod	228'942	217'023	Veyrier	932'256	876'973
Grand-Saconnex	1'338'511	1'186'830	Ville de Genève	36'609'237	36'809'529
Gy	40'332	37'905	Total	<b>65'643'000</b>	<b>62'737'531</b>
Hermance	87'974	82'414			

Tableau 10 - Répartition des contributions communales totales au Groupement SIS

## 6 Investissement et financement

### 6.1 Cadre légal

En application des dispositions de la LAC (art. 60A et art 30 al.1 par analogie) et conformément aux statuts du Groupement SIS, le Comité peut soumettre au Conseil intercommunal des crédits d'engagement relatifs aux dépenses d'investissement du patrimoine administratif ainsi que les moyens de les couvrir.

### 6.2 Crédits d'investissement votés

Depuis la création du Groupement SIS et jusqu'au 15 juin 2025, le Conseil intercommunal avait approuvé 11 crédits d'engagement :

Objet	Vote	Désignation	En francs
PR - 1002	15.06.2023	Plan des systèmes d'information et de communication (1er PSIC), net	2'740'000
PR - 1003	15.06.2023	Renouvellement de véhicules lourds, légers, bateaux, agrégats et engins pour les SPP du Groupement SIS, net	7'620'000
PR - 1005	16.11.2023	Travaux d'aménagement du Centre d'instruction et de formation (CIF) et à la modification des structures destinées aux formations incendies, net	707'000
PR - 1007	16.11.2023	Acquisition de deux véhicules de lutte contre les feux de végétation	935'000
PR - 1013	27.03.2025		
PR - 1008	16.11.2023	Acquisition de tenues dites « techniques » à haute visibilité	220'000
PR - 1009	16.11.2023	Amélioration du système d'aide à l'engagement de la centrale d'engagement et de traitement des alarmes (CETA-118), net	0
PR - 1010	07.11.2024	Plan d'acquisition des machines & équipements (2ème PAM)	418'000
PR - 1011	07.11.2024	Plan des systèmes d'information et de communication (2e PSIC)	1'350'000
PR-1013	27.03.2025	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP	6'639'000
<b>Total des crédits votés, net</b>			<b>20'011'200</b>

PR - 1000	20.10.2021	Acquisition et mise en place d'un progiciel de gestion (clôturé)	287'800
PR - 1001	15.06.2023	Plan d'acquisition des machines & équipements (1er PAM) (clôturé)	330'000
<b>Total des crédits clôturés, net</b>			<b>617'800</b>

Tableau 11 Crédits d'engagement approuvés par le Conseil intercommunal au 15 juin 2025

La direction estime que les dépenses d'investissement, nettes des recettes d'investissement, se monteront à 9'664'000 frs en 2026 (B 2025 : 7'765'000).

### 6.3 Budget des investissements 2026

Le budget des investissements est basé sur les dépenses d'investissement prévisionnels relatifs à ces crédits, en tenant compte des objets qu'il est prévu de déposer en 2025 et en 2026.

Ces données sont présentées à titre informatif sans préjudice des décisions à venir du Comité ou des délibérations qui pourront être votées par le Conseil intercommunal.

## Budget 2026 du Groupement SIS

<b>Budget des investissements (en milliers de francs)</b>	<b>B 2026</b>	<b>B 2025</b>
Patrimoine administratif		
Dépenses d'investissement	10'294.3	10'065.2
/. Recettes d'investissement	-630.0	-2'310.0
Dépenses d'investissement, nettes	9'664.0	7'755.2
Patrimoine financier	0.0	0.0
<b>Dépenses d'investissement, nettes</b>	<b>9'664.0</b>	<b>7'755.2</b>

Tableau 12 – Budget 2026 des investissements

Le tableau suivant présente le détail des dépenses d'investissement, net des recettes prévues.

<b>Dépenses d'investissement nettes (en milliers de francs)</b>	<b>B 2026</b>	<b>B 2025</b>
PR-1002 1 <sup>er</sup> PSIC (ITC)	0.0	-320.0
PR-1003 Parc de véhicules SIS - SPP, net	1'907.0	3'746.7
PR-1005 Modernisation de l'Ecole du SIS (Phase 1)	473.0	228.5
PR-1007 Véhicules de lutte contre les feux de végétation	696.0	250.0
PR-1008 Tenues techniques	0.0	0.0
PR-1009 SAE – CETA	0.0	-300.0
PR-1010 2e PAM (Machines, équipements et mobilier)	140.0	140.0
PR-1011 2e PSIC (ITC)	763.0	1'000.0
PR-1013 Parc de véhicules SIS – SPP (auto-échelles)	2'213.0	2'580.0
Sous-total des crédits votés	6'192.0	7'325.2
5060-4-03-BEP Equipement de protection incendie (Projet)	555.0	200.0
5040-1-03-INF Rénovation et aménagement des bâtiments	952.0	0
5060-4-01-NRBC DéTECTEURS NRBC + spectromètres	165.0	0
5060-4-05-BEP Ventilateurs électriques (Projet)	230.0	230.0
5060-4-06-BEP Acquisition de digues mobiles	500.0	0
5060-5-04-VHP Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP	870.0	0
Sous-total des projets à déposer en 2025-2026	3'271.8	430.0
<b>Total des dépenses d'investissement, net</b>	<b>9'464.0</b>	<b>7'755.2</b>

Tableau 13 - Détail des dépenses d'investissement 2026

### 6.4 Financement des dépenses d'investissement

<b>Financement</b>	<b>B 2026</b>	<b>B 2025</b>
Excédent de charges / Excédent de revenus	0.0	0.0
Amortissements et dépréciations	3'464.0	1'968.1
Capacité d'autofinancement	3'464.0	1'968.1
Investissements nets en faveur du PA	9'664.0	7'755.2
Déficit de financement	-6'200.0	-5'787.1
Degré d'autofinancement	35.8%	25.4%

Tableau 14 - Financement des dépenses d'investissement 2026

## 7 Plans financiers pluriannuels

Le Groupement SIS est engagé dans un exercice de planification stratégique, qui repose sur trois éléments :

- Le Schéma intercommunal d'analyse des risques incendie et secours (SIARIS), et le Concept opérationnel du Groupement SIS – qui seront publiés à l'automne 2025 ;
- Un règlement clarifiant les modalités de l'intégration des corps de SPV, des communes qui en auront fait le choix – a été établi en mai 2025, donnant un cadre à l'intégration des compagnies SPV communales ;
- La Feuille de route du Groupement SIS 2026-2034 – prévue en 2026.

Chaque année, le Groupement SIS établit les deux documents de planification financière prévus dans les Statuts, sur la base des estimations disponibles lors de leur élaboration, sans préjudice des décisions qui seront prises par la suite :

- Le plan financier quadriennal,
- Le plan décennal des investissements du Groupement SIS.

Les modalités de mise en œuvre du concept opérationnel cantonal de défense incendie et de secours, de même que l'intégration des compagnies de SPV communales vont avoir des incidences importantes sur l'évolution des budgets de fonctionnement et d'investissements du Groupement SIS.

### **7.1 Plan décennal des investissements (2024-2033)**

Le Plan décennal des investissements (PDI) est un plan d'intention du Comité du Groupement SIS qui est mis à jour chaque année : il regroupe les crédits déjà votés, ceux soumis au Conseil, des projets actifs et des projets « pour mémoire » : le PDI a une dimension prévisionnelle pour les quatre premières années et une dimension prospective pour les années suivantes.

Le Comité a approuvé le 11 octobre 2024 le 3<sup>e</sup> PDI Plan décennal des investissements (PDI) du Groupement SIS (2024-2033). Le PDI recense 41 objets, crédits d'investissement ou projets actifs d'investissement, pour un montant total estimé de 60'725'850 frs sur une période de 10 ans. Le 4<sup>e</sup> PDI (2025-2033) est en cours d'élaboration et sera présenté au Conseil intercommunal au mois de novembre 2025.

### **7.2 Plan financier quadriennal**

Le Plan financier quadriennal (PFQ), présente un compte de fonctionnement prévisionnel, pour les quatre années à venir, une récapitulation des investissements, ainsi qu'une estimation des besoins financiers et des possibilités de financement.

Le 3<sup>e</sup> PFQ du Groupement SIS (2025-2028) a été présenté au Conseil intercommunal le 29 août 2024. Le tableau suivant est tiré du 3<sup>e</sup> PFQ ; à noter que la projection ne tenait pas compte de l'intégration possible de compagnies SPV communales dans le Groupement SIS, une démarche qui s'est concrétisée au printemps 2025.

## Budget 2026 du Groupement SIS

<b>Projections, en milliers de francs</b>	PB2026	Est 2027	Est 2028	Est 2029
30 - Charges de personnel	64'208	65'512	66'737	67'846
31 - Biens, services et autres charges d'exploitation	14'246	14'297	14'349	14'403
33 - Amortissements du patrimoine administratif	3'464	4'261	4'499	5'092
34 - Charges financières	235	371	371	371
36 - Charges de transfert	1'136	841	664	615
39 - Imputations internes	366	366	366	366
<b>Total des charges (A)</b>	<u>83'655</u>	<u>85'648</u>	<u>86'986</u>	<u>88'693</u>
42 – Taxes	9'615	9'787	9'961	10'138
43 - Revenus divers	1	1	1	1
44 - Revenus financiers	92	92	92	92
46 - Revenus de transfert	8'104	8'269	8'438	8'611
49 - Imputations internes	366	366	366	366
<b>Total des revenus propres (B)</b>	<u>18'178</u>	<u>18'515</u>	<u>18'858</u>	<u>19'208</u>
<b>Charges nettes (contributions communales) (A-B)</b>	<b><u>65'477</u></b>	<b><u>67'133</u></b>	<b><u>68'128</u></b>	<b><u>69'485</u></b>
Part des charges nettes hors SPV	63'288	64'915	65'878	67'202
Part des charges nettes SPV	2'189	2'218	2'250	2'283

Tableau 15 - Extrait du 4e PFQ (2026-2029)

Le 4<sup>e</sup> PFQ a été présenté au Conseil intercommunal lors de l'examen du projet de budget 2026, le 4 septembre 2025. Les indications relatives à 2026 sont basées sur le projet de budget soumis au Conseil intercommunal, et non sur le budget amendé finalement voté.

## 8 Autorisation de recourir à l'emprunt

Le Groupement ne disposant pas de fonds propres, il doit recourir à l'emprunt, pour financer le fonds de roulement d'exploitation (décalage entre les décaissements et les encaissements liés au fonctionnement courant) ainsi que les investissements.

Sur proposition du Comité, le Groupement SIS se propose de recourir à l'emprunt :

- Il bénéficie d'une ligne de crédit permanente auprès d'un établissement bancaire de premier rang ; cette ligne doit pouvoir couvrir trois mois de dépenses ; le total de charges inscrites au Budget 2026 du Groupement est 83'655'000 francs. Trois mois de dépenses représentent donc 20'913'750 frs, arrondi à 20'900'000 francs ;
- Le Groupement pourra émettre des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme jusqu'à concurrence de 20'700'000 frs pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif votés par le Conseil intercommunal.

Le Conseil intercommunal est amené à délibérer sur cette autorisation.

## 9 Désignation de l'organe de révision du groupement

Conformément aux dispositions des statuts, les comptes du Groupement SIS sont contrôlés par un organe de révision (Statuts art. 38).

L'organe de révision est mandaté pour une durée d'une année par le conseil intercommunal, sur proposition du comité. Son mandat est reconductible (Statuts, art. 25). Il établit un rapport écrit sur la révision à l'intention du conseil intercommunal (Statuts, art. 26). Les dispositions de la Loi sur l'administration des communes et de son Règlement d'application sont par ailleurs applicables.

La société DELOITTE a été nommée en 2021 pour auditer les comptes 2022 et reconduite chaque année depuis lors : elle a ainsi accompli quatre mandats jusqu'à présent.

Le Comité propose de reconduire, pour une durée d'une année, le mandat donné à la société DELOITTE, pour l'audit des comptes 2026 du Groupement SIS.

Le Conseil intercommunal est amené à délibérer sur cette désignation.

## 10 Délibérations

### **Délibération 1 - Budget du Groupement SIS et mode de financement pour l'année 2026**

---

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL,

vu la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP) du 30 octobre 2020 ;

vu les articles 60A, alinéas 6, 7 et 8 de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984 ;

vu les articles 11, 14 alinéa 2 des statuts du groupement, adoptés le 24 février 2021 par l'Assemblée générale de l'ACG et approuvés par le Conseil d'Etat le 31 mars 2021,

sur proposition du Comité, décide:

#### Article premier - Budget de fonctionnement 2026

Les charges du budget de fonctionnement du Groupement SIS sont arrêtées à 83'655'000 frs

Les revenus du budget de fonctionnement du Groupement SIS sont arrêtés à 83'655'000 frs

Il en résulte un excédent de revenus/charges de 0 franc (résultat opérationnel 0 franc. Résultat extraordinaire 0 franc).

#### Art. 2. - Budget des investissements 2026

Le budget des investissements se présente de la manière suivante :

Dépenses du budget des investissements du patrimoine administratif 10'294'000 frs

Recettes du budget des investissements du patrimoine administratif 630'000 frs

Total des investissements nets du patrimoine administratif 9'664'000 frs

Le budget des investissements du patrimoine financier est de 0 franc (dépenses et recettes).

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie, pour la part des crédits résultant de délibérations particulières votées, et sous réserve de celles qui pourront l'être par le Conseil intercommunal.

#### Art. 3. - Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit :

Investissements nets du patrimoine administratif	9'664'000 frs
Amortissements et dépréciations	3'464'000 frs
(Excédent de charges) / Excédent de revenus	- frs
Insuffisance présumée de financement des investissements	6'200'000 frs

#### Art. 4. - Compte de variation de la fortune

La fortune du Groupement SIS est présumée ne pas évoluer au terme de l'exercice, compte tenu de l'équilibre du budget de fonctionnement.

## **Budget 2026 du Groupement SIS**

### **Délibération 2 - Emprunt**

---

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL,

vu les articles 16 et 18 de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP) du 30 octobre 2020 ;

vu l'article 14 alinéa 2, chiffre 5 des statuts du groupement, adoptés le 24 février 2021 par l'Assemblée générale de l'ACG et approuvés par le Conseil d'Etat le 30 mars 2021,

sur proposition du Comité,

décide:

Article premier. - Pour assurer l'exécution du budget du Groupement SIS, le Comité peut recourir à l'emprunt, jusqu'à concurrence de 20'900'000 francs. Il peut en outre émettre des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme jusqu'à concurrence de 20'700'000 francs pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.

### **Article 2**

Le Comité est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts

-oOo-

### **Délibération 3 - Désignation de l'organe de révision du groupement**

---

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL,

vu la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP) du 30 octobre 2020 ;

vu l'article 60A, alinéas 6, 7 et 8 de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984 ;

vu les articles 12, 25, 26 et 38 des statuts du groupement, adoptés le 24 février 2021 par l'Assemblée générale de l'ACG et approuvés par le Conseil d'Etat le 31 mars 2021

sur proposition du Comité,

décide

Article premier – Deloitte SA, à Genève, est mandatée pour une durée d'une année comme organe de révision du groupement. Son mandat est reconductible



# Budget 2026 – annexes

## Annexes

Annexe 1 – Budget 2026 détaillé (hors SPV) (3 positions)

Annexe 2 – Budget 2026 détaillé (SPV) (3 positions)

Annexe 3 – Estimation des contributions communales 2026 au Groupement SIS

Glossaire

Genève, juillet 2025

**Annexe 1 – Projet de budget 2026 détaillé (hors SPV) (en francs)**

Cpte	Comptes de charges de fonctionnement (3 positions)	B 2026	B 2025	Ecart	C 2024	Note
300	Autorités et commissions	65'000	50'000	+15'000	66'262	<1>
301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	46'682'000	46'371'571	+310'429	44'226'123	<2>
303	Travailleurs temporaires	80'000		+80'000	110'546	<3>
304	Allocations	438'000	399'997	+38'003	439'550	
305	Cotisations patronales	12'138'000	11'813'729	+324'271	11'675'099	<4>
306	Prestations de l'employeur	2'618'000	2'489'948	+128'052	2'327'665	<5>
309	Autres charges de l'employeur	907'000	861'332	+45'668	737'167	<6>
310	Charges de matières et de marchandises	1'633'000	2'332'334	-699'334	2'183'672	<7>
311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	1'344'000	918'200	+425'800	939'398	<8>
312	Alimentation et élimination des biens-fonds PA	612'000	497'030	+114'970	522'710	
313	Prestations de service et honoraires	3'204'000	2'052'296	+1'151'704	1'706'564	<9>
314	Gros entretien et entretien courant	1'624'000	1'697'300	-73'300	1'180'220	<10>
315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	1'294'000	1'631'100	-337'100	1'236'494	<11>
316	Loyers, leasing, baux à ferme, frais d'utilisation	2'704'000	2'712'928	-8'928	2'419'075	<12>
317	Dédommagements	744'000	906'339	-162'339	919'445	<13>
318	Dépréciations sur créances	250'000	300'000	-50'000	184'294	
319	Autres charges d'exploitation	28'000	27'300	+700	20'179	
330	Amortissements des immobilisations corporelles PA	2'502'000	800'700	+1'701'300	157'747	<14>
332	Amortissements des immobilisations incorporelles	962'000	1'167'400	-205'400	258'725	<15>
340	Charges d'intérêts	235'000	219'000	+16'000	8'278	
361	Dédommagements à des collectivités publiques	1'091'000	989'690	+101'310	1'252'597	<16>
363	Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	34'000	34'000	0	27'500	
391	Prestations de services / imputations internes	72'000	72'000	0	78'366	
<b>Total des charges de fonctionnement</b>		<b>81'261'000</b>	<b>78'344'194</b>	<b>+2'916'806</b>	<b>72'677'676</b>	

Cpte	Comptes de revenus de fonctionnement (3 positions)	B 2026	B 2025	Ecart	C 2024	Note
424	Taxes d'utilisation et prestations de service	8'704'000	8'293'000	+411'000	8'115'599	<17>
425	Recettes sur ventes	64'000	58'500	+5'500	68'313	
426	Remboursements	693'000	691'400	+1'600	895'612	
429	Autres taxes	84'000	84'000	0	74'941	

## Annexe 1 – Projet de budget 2026 détaillé (hors SPV) (en francs)

Cpte	Comptes de revenus de fonctionnement (3 positions)	B 2026	B 2025	Ecart	C 2024	Note
<b>430</b>	Revenus d'exploitation divers	0	0	0	1'305	
<b>432</b>	Variations de stocks	0	332'000	-332'000	0	<18>
<b>440</b>	Revenus des intérêts	8'000	37'000	-29'000	54'677	
<b>448</b>	Produit des biens-fonds loués	84'000	84'000	0	82'000	
<b>460</b>	Parts à des revenus de tiers	6'968'000	6'865'000	+103'000	6'919'420	<19>
<b>461</b>	Dédommagements de collectivités publiques	779'000	777'746	+1'254	770'433	
<b>463</b>	Subventions de collectivités publiques et de tiers	112'000	31'600	+80'400	149'701	<20>
<b>469</b>	Autres revenus de transfert	25'000	0	+25'000	27'463	<21>
<b>491</b>	Prestations de services	366'000	313'000	+53'000	275'505	<22>
<b>Total des revenus de fonctionnement</b>		<b>17'887'000</b>	<b>17'567'246</b>	<b>+319'754</b>	<b>17'434'968</b>	

### Commentaires sur l'évolution des comptes de fonctionnement (hors SPV)

<1> Le budget des jetons de présence versés aux membres du Comité est ajusté sur la base des montants versés en 2024

+15'000 frs <1>

<2> L'augmentation des salaires du personnel du Groupement SIS s'explique par :

- Application des mécanismes salariaux et de l'inflation (+0.5%) +43'429
- Création d'un poste de Mécatronicien-enne / magasinier-ère (classe F 100%) +89'000
- Création d'un poste d'aide cuisinier-ère professionnel-le (classe B 100%) +75'000
- Création de deux postes d'aides planificateurs-trices (classe F 100%) – 14 mois +103'000

+310'429 frs <2>

<3> Le Groupement SIS remplace le personnel administratif, logistique et technique, en cas d'absence de longue durée (maternité ou raison de santé), lorsque la charge de travail ne peut être absorbée par leur unité. Le remplacement s'effectue par l'engagement d'auxiliaire ou ponctuellement, par le recours au travail temporaire. Le montant au budget est basé sur les charges constatées en 2023 et en 2024.

+80'000 frs <3>

<4> Les cotisations patronales ont été recalculée en tenant compte de l'application des mécanismes salariaux, ainsi que les propositions de création de nouveaux postes.

Les cotisations patronales à la fondation de prévoyance professionnelle ont fait l'objet d'une estimation par la Fondation CAP prévoyance. Comme en 2025, l'estimation tient compte d'une provision pour les rappels de cotisations. Enfin, les contributions patronales aux assurances accidents ont été recalculée en tenant compte d'une augmentation possible des primes pour 2026.

## Annexe 1 – Projet de budget 2026 détaillé (hors SPV) (en francs)

Comptes	Description	B 2026	B 2025	Ecart
3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	3'097'000	3'061'207	+35'793
3052	Cotisations patronales aux caisses de pension	6'890'000	6'714'939	+175'061
3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	1'070'000	900'139	+169'861
3054	Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	1'026'000	1'039'125	-13'125
3056	Cotisations patronales aux assurances d'indemnités journalières maladie	0	-35'000	+35'000
3059	Autres cotisations patronales (petite enfance, formation professionnelle)	55'000	133'320	-78'320
<b>Total</b>		<b>12'138'000</b>	<b>11'813'729</b>	<b>+324'271</b>

L'augmentation se répartit ainsi :

- Ajustement des frais de personnel (mécanismes salariaux et inflation, estimations) +252'271
- Incidence des créations de postes +89'000

+324'271 frs <4>

<5> Le Groupement SIS verse une pension au personnel uniformé en cessation d'activité (dès 58.5 ans et jusqu'au départ à la retraite), en application des dispositions réglementaires. Le montant fluctue d'année en année en fonction des départs en cessation d'activité et des retraites. Les pensions sont également indexées, au même titre que les salaires.

+128'052 frs <5>

<6> La rubrique « Autres charges de personnel » comprend pour l'essentiel le budget de formation pour 708'000 frs (sans changement) ; la rubrique comprend également les soldes versées aux instructeurs et instructrices de l'école, qui ont le statut de SPV (129'000 frs, sans changement) ainsi que d'autres frais en faveur du personnel (paiement des taxes militaires des aspirants qui intègrent le Groupement SIS, etc.)

+45'668 frs <6>

<7> Les charges de matériel et de marchandises sont ramenées de 2'332'334 frs en 2025 à 1'633'000 frs en 2026 ; cette diminution de -699'334 frs ; se présente ainsi:

Comptes	Description	B 2026	B 2025	Ecart
3100	Matériel de bureau	91'000	89'500	+1'500
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	1'296'000	2'066'834	-770'834
3102	Imprimés, publications	25'000	25'500	-500
3103	Littérature spécialisée, magazines	5'000	5'500	-500
3105	Denrées alimentaires	216'000	145'000	+71'000
<b>Total</b>		<b>1'633'000</b>	<b>2'332'334</b>	<b>-699'334</b>

## Annexe 1 – Projet de budget 2026 détaillé (hors SPV) (en francs)

La principale explication réside dans une changement de présentation du budget pour		-772'000 frs
o Suppression de la ligne pour l'acquisition du stock d'agent émulseur		-332'000 frs
o Reclassage des acquisitions de vêtements professionnels (rubrique 3112)		-440'000 frs
A cela s'ajoute l'augmentation de la rubrique d'achats de « Denrées alimentaires » découlant de l'internalisation de la production des repas quotidien servis pour le personnel de garde en caserne 2 (pour plus d'explications, se référer à la note 9 en page 14 ss).		
o Augmentation des achats de denrées alimentaires	+70'000 frs	
o Divers ajustements	+2'666 frs	
		-669'334 frs <7>

- <8> La rubrique « Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif » regroupe les acquisitions de biens meubles, appareils, véhicules, qui seront utilisés sur plus d'un exercice, mais qui n'ont pas fait l'objet d'un crédit d'investissement (montant inférieur au seuil d'activation, acquisitions effectuées en urgence).

Comptes	Description	B 2026	B 2025	Ecart
3110	Meubles et appareils de bureau	69'000	69'500	-500
3111	Machines, appareils et véhicules	322'000	320'500	+1'500
3112	Vêtements, linge, rideaux	635'000	194'000	+441'000
3113	Acquisition de matériel informatique	17'000	46'000	-29'000
3118	Immobilisations incorporelles	301'000	288'200	+12'800
	<b>Total</b>	<b>1'344'000</b>	<b>918'200</b>	<b>+425'800</b>

La ligne budgétaire augmente du fait du reclassement des acquisitions de vêtements professionnels (rubrique 310, cf. supra) pour 441'000 frs ; de divers ajustement diminuant les charges pour -15'200 frs.

+425'800 frs <8>

- <9> La rubrique « Prestations de services et honoraires (313) » regroupe les lignes suivantes ;

Comptes	Description	B 2026	B 2025	Ecart
3130	Prestations de services de tiers	1'775'000	660'101	+1'114'899
3132	Honoraires Conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	514'000	1'026'889	-512'889
3133	Charges d'utilisation informatiques	748'000	200'000	+548'000
3134	Primes d'assurances choses	122'000	120'806	+1'194
	<b>Total</b>	<b>3'204'000</b>	<b>2'052'296</b>	<b>+1'151'704</b>

## Annexe 1 – Projet de budget 2026 détaillé (hors SPV) (en francs)

Les prestations de services de tiers correspondent surtout aux charges informatiques, aux charges de téléphonie et de réseaux, aux charges de préparation et de livraison des repas pour la compagnie de garde en caserne 1 et 3.

Les honoraires de conseillers externes sont liées aux prestataires de santé (entrainements sportifs obligatoires du personnel en uniforme, frais de bilans médicaux, médecine du travail, médecins conseils, etc.), aux honoraires pour les médecins répondants de la compagnie ambulance, aux honoraires d'audit, aux honoraires liés à des projets, aux frais juridiques et aux frais d'expertise du bureau technique.

Dans ces rubriques, les charges liées au système d'information et de communication totalisent en 2026 2'215'221 frs. Elles correspondent principalement à la rémunération des prestataires externes pour l'administration et l'exploitation des systèmes d'information et de communication. Le budget informatique a fait l'objet de reclassements, destinés à faciliter le suivi des charges à l'avenir (pour plus d'explications, se référer à la note 3.3c, en page 15).

L'augmentation de cette rubrique au B 2026 s'explique ainsi

L'augmentation des charges liées à l'exploitation du nouveau système d'information	+1'315'000 frs		
Reclassement des dédommagements versés à la CMAI (363)	-170'000 frs		
Divers ajustements	+6'704 frs		
		+1'151'704 frs	<9>

- <10> Sont regroupés sous cette rubrique essentiellement les frais d'entretien des bâtiments, dont les contrats de nettoyage ; la diminution du budget de - 73'300 frs du budget s'explique par une réallocation de lignes budgétaires :

Annulation pour compenser une augmentation du budget des charges d'électricité (312)	-30'000 frs		
Annulation pour compenser une augmentation du budget des charges de loyer (316)	-36'000 frs		
Reclassement de charges informatique (313)	-7'000 frs		
	-73'000 frs		<10>

- <11> La rubrique 315 « Entretien des biens meubles et immobilisations incorporels » concerne l'entretien des véhicules, du matériel de sécurité et intervention ainsi que l'entretien du matériel informatique et des logiciels.

Comptes	Description	B 2026	B 2025	Ecart
3150	Entretien de meubles et appareils de bureau	1'000	1'000	+0
3151	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils	546'000	545'000	+1'000
3153	Entretien informatique (matériel)	257'000	532'900	-275'900
3158	Entretien des immobilisations incorporelles	398'000	460'000	-62'000
3159	Entretien d'autres biens meubles	92'000	92'200	-200
	<b>Total</b>	<b>1'294'000</b>	<b>1'631'100</b>	<b>-337'100</b>

## Annexe 1 – Projet de budget 2026 détaillé (hors SPV) (en francs)

La rubrique diminue du fait du reclassement des charges informatiques pour -338'000 frs (pour plus d'explications, se référer à la note 3.3c en page 15). Divers ajustements expliquent la différence de 900 frs.

-337'100 frs <11>

- <12> La rubrique 316 « Loyers, leasing, baux à ferme, frais d'utilisation » rubrique regroupe les loyers et taxes d'utilisation pour les bâtiments et infrastructures ainsi que les frais de location de matériel (principalement informatique). Le coût de location des nouveaux locaux de la rue des Bains pour 46'000 frs aurait nécessité une augmentation du budget de 36'000 frs ; cette augmentation est compensée par une diminution du budget d'entretien (314)

Reclassement de charges informatique (313)	-77'000 frs
Extension des locaux de la rue des bains	36'000 frs
Reprise du lieu de stockage Rue Rothschild (ex SPV)	32'000 frs
Divers ajustements	72 frs
	-8'928 frs <12>

- <13> Les « Dédommagements (317) » comprennent les frais de repas livrés midi et soir aux compagnies de garde ainsi que les frais liés aux opérations de service (déplacements, nuitées, autres frais de repas, utilisation de véhicules privés, etc.) ; la diminution concerne le projet d'internalisation de la préparation des repas fournis à la compagnie de garde en caserne 2 (pour plus d'explications, se référer à la note 9 en page 14).

Annulation du mandat de préparation et livraison des repas en Caserne 2	-170'000 frs
Divers ajustements	+7'661 frs
	-162'339 frs <13>

- <14> Les « Amortissements des immobilisations corporelles PA (330) » augmentent de 1'701'000 frs, du fait de trois crédits d'investissement principalement :

Renouvellement du parc de véhicules SIS – SPP	+967'000 frs
– Crédit d'investissement du 27 mars 2025 d'un montant total de 6'639'000 frs, destiné au renouvellement des 6 moyens aériens	
Renouvellement du parc de véhicules SIS – SPP	+497'000 frs
– Crédit d'investissement du 15 juin 2022, d'un montant total de 9'170'000 frs destinés au renouvellement et à l'acquisition de 11 véhicules lourds et d'un véhicule léger, au renouvellement et à l'acquisition de 3 bateaux, d'un compresseur, de 2 groupes électrogènes, de 2 berces émulseur et d'un élévateur à fourche, dont à déduire une contribution de l'OCPPAM de 1'550'000 frs, soit un montant total net de 7'620'000 frs.	
Acquisition de deux véhicules de lutte contre les feux de végétation	+123'000 frs
– Crédit d'investissement du 16 novembre 2023, complété le 27 mars 2025, d'un montant total de 935'000 frs destiné à l'acquisition de deux véhicules de lutte contre les feux de végétation.	

## Annexe 1 – Projet de budget 2026 détaillé (hors SPV) (en francs)

Autres objets et divers ajustements	+114'000 frs	-+1'701'000 frs	<14>
<hr/>			
<15> Les « Amortissements des immobilisations incorporelles PA (332) » diminuent de 205'000 frs : le budget 2025, établi en juin 2024, tablait sur un projet de crédit d'investissement de 1'720'000 frs, amorti sur 4 annuités. Le projet finalement déposé et voté était de 1'350'000 frs. De surcroit, l'amortissement en 2026 ne devrait pas constituer une annuité complète. Il est donc nécessaire de réduire en conséquence la ligne budgétaire	-205'000 frs	-205'000 frs	<15>
<hr/>			
2è Plan des systèmes d'information et de communication (PSIC)	-205'000 frs	-205'000 frs	<15>
<hr/>			
<16> La rubrique 361 « Dédommagements à des collectivités publiques » regroupe les montants dus à la Ville de Genève au titre de la mise à disposition des moyens matériels (véhicules, matériels d'intervention, équipements, machines, mobilier...) ainsi que les dédommagements versés à la CMAI. L'augmentation de 101'310 frs s'explique par la correction d'une erreur d'imputation de 2025 : une partie du dédommagement dû à la CMAI figurait en effet sous la rubrique 313. A l'inverse, les dédommagements versés à la Ville de Genève diminuent de 69'000 frs (pour plus d'explications, se référer à la note 13, en page 16).	+170'000 frs	+101'310 frs	<16>
o Reclassement des dédommagements versés à la CMAI (313)	+170'000 frs		
o Diminution des dédommagements versés à la Ville de Genève	-69'000 frs		
o Divers ajustements	+310 frs		
			+101'310 frs <16>
<hr/>			
<17> Les montants figurant sous la rubrique 424 « Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services » regroupent les montants facturés par le Groupement SIS au titre des raccordements d'alarme feu à la CETA, les interventions du SIS (hors sauvetage) et les interventions de la compagnie ambulance. L'augmentation du budget s'explique par une hausse estimée des prestations du Bureau technique (BT) gérant les abonnements des raccordements d'alarmes automatiques.	+410'000 frs	+410'000 frs	<17>
<hr/>			
<18> La rubrique 432 « Variations de stocks » a été utilisée – à tort – pour budgétier l'inscription au bilan du stock d'agent émulseur ; un agent émulseur est une solution aqueuse saponifiante permettant la formation d'une mousse anti-incendie. Cette imputation est corrigée au B 2026 – sans incidence sur l'équilibre budgétaire (annulation de la charge de même montant, rubrique 310).	-332'000 frs	-332'000 frs	<18>
<hr/>			
<19> La rubrique 460 « Parts à des revenus de tiers » présente la quote-part du Groupement SIS au produit de la taxe à charge des compagnies d'assurance incendie. Le montant collecté en 2024 (6.9 millions) s'est révélé inférieur à celui budgété en 2024 (7.3 millions) ; il est en ligne avec le montant inscrit au budget 2025 (6.9 millions). Pour 2026, le Budget tient compte d'une progression du produit de la taxe de +1.5% (l'indice IGPC 2024 augmente de +1.0%) ; le produit des taxes d'assurance serait alors de 7.2 millions. En conséquence de ce qui précède, l'incidence sur le B 2026 serait de + 323'000 frs,			

## Annexe 1 – Projet de budget 2026 détaillé (hors SPV) (en francs)

Jusqu'à présent, le produit de la taxe d'assurance n'était pas alloué au budget des SPV ; le B 2026 propose de corriger celas et d'allouer le produit de la taxe au prorata du total des charges de fonctionnement de chacun des budgets (SPP et SPV).

Le montant serait ainsi réparti

○ SPP (97 % des charges)	6'973'200 frs
○ SPV (3% des charges)	220'000 frs
	7'193'200 frs

En conséquence, la variation de la rubrique 460 se présente ainsi :

○ Augmentation du produit de la taxe	+323'000 frs
○ Allocation d'une partie du produit de la taxe au budget SPV	-220'000 frs
	+103'000 frs <19>

<20> La rubrique « Subventions de collectivités publiques et de tiers (463) » regroupe les subventions reçues du canton. En 2026, le Groupement SIS devrait percevoir une subvention de 80'000 francs si les 9 aspirants de l'École 2024-2026 obtiennent leurs brevets (aucun montant n'avait été budgété en 2025 faute de candidats à l'École 2023-2025). +80'400 frs <20>

<21> En 2024, le Groupement SIS a perçu 25'000 frs au titre de la redistribution par la Confédération de la taxe CO2, un revenu non budgété en 2025, qui sera donc inscrit au B 2026. +25'000 frs <21>

<22> Cette rubrique correspond aux recettes internes du Groupement SIS, notamment pour les charges de fonctionnement refacturées au budget des SPV ainsi que la valorisation des repas confectionnés à l'Ecole SIS lors des cours journaliers. Les montants imputés au budget des SPV augmentent de 53'000 frs (pour plus d'explications, se référer à la note c en page 20). +53'000 frs <22>

## Annexe 2 – Projet de budget 2026 détaillé (SPV)

Cpte	Comptes de charges de fonctionnement (3 positions)	B 2026	B 2025	Ecart	C 2024	Note
301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	0	64'000	-64'000	0	
305	Cotisations patronales	72'000	52'000	+20'000	11'906	
309	Autres charges de l'employeur	1'261'000	907'300	+353'700	772'556	<23>
310	Charges de matières et de marchandises	141'000	94'499	+46'501	89'815	<24>
311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	233'000	96'500	+136'500	8'156	<25>
312	Alimentation et élimination des biens-fonds PA	91'000	42'205	+48'795	29'196	<26>
313	Prestations de service et honoraires	176'000	70'126	+105'874	40'009	<27>
314	Gros entretien et entretien courant	63'000	10'500	+52'500	30'839	<28>
315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	193'000	25'000	+168'000	23'060	<29>
316	Loyers, leasing, baux à ferme, frais d'utilisation	3'000	394'100	-391'100	379'880	<30>
317	Dédommagements	11'000	4'603	+6'397	10'787	
318	Dépréciations sur créances	0	0	0	16'282	
319	Autres charges d'exploitation	11'000	5'000	+6'000	9'154	
361	Dédommagements à des collectivités publiques	5'000	0	+5'000	0	
363	Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	0	0	0	16'631	
391	Prestations de services	294'000	241'000	+53'000	197'139	<31>
<b>Total des charges de fonctionnement</b>		<b>2'560'000</b>	<b>2'006'833</b>	<b>+553'167</b>	<b>1'635'410</b>	

Cpte	Comptes de revenus de fonctionnement (3 positions)	B 2026	B 2025	Ecart	C 2024	Note
424	Taxes d'utilisation et prestations de service	53'000	40'000	+13'000	50'982	<32>
425	Recettes sur ventes	0	0	0	85	
426	Remboursements	17'000	6'250	+10'750	7'787	
429	Autres taxes	0	0	0	127	
430	Revenus d'exploitation divers	1'000	0	+1'000	0	
460	Parts à des revenus de tiers	220'000	0	+220'000	0	<33>
463	Subventions de collectivités publiques et de tiers	0	0	0	1'681	
<b>Total des revenus de fonctionnement</b>		<b>291'000</b>	<b>46'250</b>	<b>+244'750</b>	<b>60'663</b>	

## Annexe 2 – Projet de budget 2026 détaillé (SPV)

### Commentaires sur l'évolution des comptes de fonctionnement (SPV)

- <23> La rubrique « Autres charges de l'employeur (309) » regroupe ensemble les montants qui seront versés au titre des soldes et indemnités pour les SPV des 6 compagnies du Groupement SIS. Les cotisations sociales au titre de l'AVS-AI sont budgétées sous la rubrique « Cotisations patronales (305) ». La rémunération des SPV est estimé pour les 6 compagnies, compte tenu des effectifs, en calculant les éléments de rémunération fixe (indemnités de grade et de compagnie) ainsi que les éléments variables – liés aux heures d'intervention, aux heures de garde, au nombre d'exercices principalement. L'estimation est basée sur l'expérience de ces dernières années.

Estimation des soldes et indemnités pour 2026 (hors charges sociales)	1'211'000 frs	
Montant inscrits au B 2025 (rubriques 301 et 305)	-971'300 frs	
Reclassement du budget (rubrique 301)	+64'000 frs	
Reprise des SPV de Chêne-Bougeries	+50'000 frs	
		+353'700 frs <23>

- <24> Les charges de matières et marchandises augmentent de 46'501 frs afin de couvrir les besoins des compagnies qui intégreront le Groupement SIS essentiellement du matériel d'exploitation (dont les achats de carburant, de fournitures pour les véhicules et le matériel d'intervention, etc.)

Comptes	Description	B 2026	B 2025	Ecart
3100	Matériel de bureau	4'000	1'000	+3'000
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	106'000	65'499	+40'501
3102	Imprimés, publications	3'000	1'500	+1'500
3103	Littérature spécialisée, magazines	3'000	1'500	+1'500
3105	Denrées alimentaires	25'000	25'000	0
	<b>Total</b>	<b>141'000</b>	<b>94'499</b>	<b>+46'501</b>

+46'501 frs <24>

- <25> La rubrique « Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif (311) » regroupe les achats de biens durables : du matériel d'intervention, des tenues :

Comptes	Description	B 2026	B 2025	Ecart
3110	Meubles et appareils de bureau	1'000	0	+1'000
3111	Machines, appareils et véhicules	100'000	13'000	+87'000
3112	Vêtements, linge, rideaux	115'000	71'000	+44'000
3113	Acquisition de matériel informatique	4'000	2'500	+1'500
3118	Immobilisations incorporelles	13'000	10'000	+3'000
	<b>Total</b>	<b>233'000</b>	<b>96'500</b>	<b>+136'500</b>

+136'500 frs <25>

## Annexe 2 – Projet de budget 2026 détaillé (SPV)

- <26> Cette rubrique concerne les frais d'énergie (eau, gaz, électricité, chauffage) ; l'augmentation est basée sur une estimation des charges relatives aux 7 dépôts / casernes qui seront actives

+48'795 frs <26>

- <27> Les « Prestations de service et honoraires » couvrent des dépenses de type différents : les principaux postes comprennent les frais de téléphonie, les accès internet, les frais d'alarme (bip et pagers), les charges liées aux examens médicaux et test d'aptitudes, les primes d'assurances, des frais de réception.

Comptes	Description	B 2026	B 2025	Ecarts
3130	Prestations de services de tiers	108'000	34'500	+73'500
3132	Honoraires Conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	31'000	26'000	+5'000
3134	Primes d'assurances choses	27'000	4'126	+22'874
3137	Impôts et taxes	10'000	5'500	+4'500
	<b>Total</b>	<b>176'000</b>	<b>70'126</b>	<b>+105'874</b>

+105'874 frs <27>

- <28> Cette rubrique concerne les frais d'entretien courant des bâtiments qui incombent usuellement au locataire (nettoyage, petits travaux) ; l'augmentation est basée sur une estimation des charges relatives aux 7 dépôts / casernes qui seront actives.

+52'500 frs <28>

- <29> Sous cette rubrique figurent les budgets informatiques rubrique concerne les frais d'entretien courant des véhicules et matériels ainsi que les frais informatiques ; certaines prestations seront assurées par des prestataires privés – d'autres pourront être effectuées par les communes, moyennant dédommagement. Les charges informatiques ont été estimées pour assurer l'accès des SPV au système d'information et de communication du Groupement.

Comptes	Description	B 2026	B 2025	Ecarts
3150	Entretien de meubles et appareils de bureau	7'000	0	+7'000
3151	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils	120'000	4'500	+115'500
3153	Entretien informatique (matériel)	46'000	19'000	+27'000
3158	Entretien des immobilisations incorporelles	16'000	0	+16'000
3159	Entretien d'autres biens meubles	4'000	1'500	+2'500
	<b>Total</b>	<b>193'000</b>	<b>25'000</b>	<b>+168'000</b>

+168'000 frs <29>

## Annexe 2 – Projet de budget 2026 détaillé (SPV)

- <30> Les charges de loyers concernaient en 2025 les 4 dépôts SPV mis à disposition par la Ville de Genève, dans le cadre d'un contrat de bail triple net, pour un montant total de 394'100 frs. La Ville de Genève mettant désormais ces locaux gratuitement à la disposition du Groupement SIS, à l'instar des autres communes, la charge de loyer est annulée. Un loyer de 3'000 frs reste inscrit au B 2026. -391'100 frs <30>
- 
- <31> Le mode d'imputation des charges de fonctionnement au budget SPV est revu : au lieu d'un montant forfaitaire, seules les charges relatives à la rémunération des deux employé·e·s soutenant les compagnies SPV seront désormais imputées. Cette adaptation génère une charge supplémentaire de 53'000 francs au budget SPV et un revenu équivalent au budget SPP. +53'000 frs <31>
- 
- <32> Les taxes de prestations de service ont été estimées prudemment ; il s'agit des revenus des gardes de preservation – à l'exclusion des services organisés dans le cadre de manifestations fédérales, cantonale ou communales +13'000 frs <32>
- 
- <33> Figure sous cette rubrique la quote-part du produit de la taxe à charge des compagnies d'assurance, désormais imputé au budget SPV, au prorata des charges de fonctionnement. +220'000 frs <33>
-

**Annexe 3 – Estimation des contributions communales 2026 au Groupement SIS**

Commune	A				"5e année de transition (LPSSP art. 42 al. 4) : 50% x B + 50% x A"		"4e année de transition (LPSSP art. 42 al. 4) : 60% x B + 40% x A"		Ecart	
	Habitants	Emplois	Clé LPSSP art. 16 al. 2	Clé 2021 <sup>2</sup>	PB	Clé	B	Clé	2026-2025	en %
	2024	2022	<1>	<2>	2026	2025	2025	2024		
<b>Total / Charges nettes</b>	<b>529'376</b>	<b>352'968</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.0%</b>	<b>63 374 000</b>	<b>100,0%</b>	<b>60'776'948</b>	<b>100.0%</b>	<b>+2'511'052</b>	<b>+4.1%</b>
Ville de Genève	208'059	174'142	43.32%	66.58%	34 822 569	54,95%	34'848'946	57.34%	-73'632	-0.2%
en %	39.3%	49.3%			54,9%		57.3%		-0	
43 communes	321'317	178'826	56.68%	33.42%	28 551 431	45,05%	25'928'002	42.66%	+2'584'684	+10.0%
en %	60.7%	50.7%			45,1%		42.7%		+0	
Aire-la-Ville	1'166	345	0.17%	0.13%	95 265	0,15%	89'485	0.15%	+5'651	+6.3%
Anières	2'625	382	0.34%	0.27%	194 147	0,31%	182'361	0.30%	+11'523	+6.3%
Avully	1'750	128	0.21%	0.19%	127 934	0,20%	123'704	0.20%	+4'057	+3.3%
Avusy	1'412	189	0.18%	0.16%	106 918	0,17%	101'230	0.17%	+5'543	+5.5%
Bardonnex	2'547	898	0.39%	0.25%	203 692	0,32%	189'056	0.31%	+14'359	+7.6%
Bellevue	4'104	1'283	0.61%	0.37%	311 197	0,49%	284'278	0.47%	+26'496	+9.3%
Bernex	11'158	2'297	1.52%	1.15%	846 954	1,34%	791'222	1.30%	+54'582	+6.9%
Carouge	22'707	23'001	5.18%	2.56%	2 452 460	3,87%	2'189'265	3.60%	+259'868	+11.9%
Cartigny	1'043	226	0.14%	0.11%	80 201	0,13%	74'822	0.12%	+5'271	+7.0%
Chancy	1'652	105	0.20%	0.19%	122 995	0,19%	118'096	0.19%	+4'732	+4.0%
Chêne-Bougeries	14'280	4'128	2.09%	1.40%	1 103 202	1,74%	1'007'469	1.66%	+94'236	+9.4%
Chêne-Bourg	9'588	2'391	1.36%	0.97%	736 809	1,16%	684'395	1.13%	+51'414	+7.5%
Choulex	1'251	136	0.16%	0.13%	92 037	0,15%	87'452	0.14%	+4'460	+5.1%
Collex-Bossy	1'675	202	0.21%	0.18%	125 598	0,20%	119'464	0.20%	+5'964	+5.0%
Collonge-Bellerive	8'641	3'946	1.43%	0.93%	746 550	1,18%	689'767	1.13%	+55'771	+8.1%
Cologny	6'010	1'914	0.90%	0.62%	481 215	0,76%	446'087	0.73%	+34'475	+7.7%
Confignon	4'569	1'006	0.63%	0.52%	363 748	0,57%	344'027	0.57%	+19'228	+5.6%
Corsier	2'319	278	0.29%	0.25%	171 121	0,27%	161'829	0.27%	+9'060	+5.6%
Dardagny	1'845	618	0.28%	0.21%	154 694	0,24%	145'734	0.24%	+8'751	+6.0%
Genthod	2'852	723	0.41%	0.32%	228 942	0,36%	217'023	0.36%	+11'609	+5.3%

### Annexe 3 – Estimation des contributions communales 2026 au Groupement SIS

Commune	A				"5e année de transition (LPSSP art. 42 al. 4) : 50% x B + 50% x A"		"4e année de transition (LPSSP art. 42 al. 4) : 60% x B + 40% x A"		Ecart	
	Habitants	Emplois	Clé LPSSP	Clé	PB	Clé	B	Clé	2026-2025	en %
	2024	2022	art. 16 al. 2	2021 <sup>2</sup>	2026	2025	2025	2024		
Grand-Saconnex	12'971	12'266	2.86%	1.36%	1 338 511	2,11%	1'186'830	1.95%	+149'865	+12.6%
Gy	552	92	0.07%	0.05%	40 332	0,06%	37'905	0.06%	+2'371	+6.3%
Hermance	1'253	163	0.16%	0.12%	87 974	0,14%	82'414	0.14%	+5'440	+6.6%
Jussy	1'223	294	0.17%	0.14%	98 144	0,15%	91'489	0.15%	+6'522	+7.1%
Laconnex	710	77	0.09%	0.08%	52 628	0,08%	49'216	0.08%	+3'341	+6.8%
Lancy	37'234	21'632	6.67%	3.72%	3 293 188	5,20%	2'971'093	4.89%	+317'626	+10.7%
Meinier	2'070	772	0.32%	0.24%	176 889	0,28%	166'654	0.27%	+9'994	+6.0%
Meyrin	27'000	28'876	6.33%	2.86%	2 911 397	4,59%	2'570'790	4.23%	+336'656	+13.1%
Onex	18'943	3'928	2.59%	2.12%	1 494 341	2,36%	1'414'106	2.33%	+78'207	+5.5%
Perly-Certoux	3'310	1'448	0.54%	0.35%	280 341	0,44%	251'250	0.41%	+28'710	+11.4%
Plan-les-Ouates	12'180	17'560	3.37%	1.19%	1 443 642	2,28%	1'210'678	1.99%	+231'006	+19.1%
Pregny-Chambésy	4'113	3'987	0.92%	0.41%	420 776	0,66%	370'240	0.61%	+49'965	+13.5%
Presinge	722	169	0.10%	0.08%	57 888	0,09%	55'336	0.09%	+2'474	+4.5%
Puplinge	2'624	1'094	0.42%	0.28%	220 763	0,35%	202'346	0.33%	+18'117	+9.0%
Russin	545	124	0.08%	0.06%	42 991	0,07%	39'720	0.07%	+3'213	+8.1%
Satigny	4'759	9'887	1.66%	0.48%	678 240	1,07%	573'937	0.94%	+103'383	+18.0%
Soral	942	144	0.12%	0.11%	72 522	0,11%	69'328	0.11%	+3'096	+4.5%
Thônex	16'888	5'671	2.56%	1.58%	1 311 953	2,07%	1'196'559	1.97%	+113'614	+9.5%
Troinex	3'151	526	0.42%	0.28%	220 590	0,35%	196'072	0.32%	+24'219	+12.4%
Vandoeuvres	3'062	442	0.40%	0.29%	218 276	0,34%	202'543	0.33%	+15'437	+7.6%
Vernier	37'867	19'866	6.54%	3.92%	3 314 869	5,23%	3'034'794	4.99%	+275'576	+9.1%
Versoix	13'928	3'430	1.97%	1.50%	1 097 236	1,73%	1'030'962	1.70%	+64'785	+6.3%
Veyrier	12'076	2'184	1.62%	1.33%	932 256	1,47%	876'973	1.44%	+54'018	+6.2%

<1> Cette clef est provisoire, le calcul définitif se fera sur la base des emplois par commune en 2023.

<2> La clef 2021 est définitive

<3> La contribution finale pour 2025 sera publiée en novembre 2025, lorsque la première clef sera définitive (voir plus haut <1>)

**Annexe 3 – Estimation des contributions communales 2026 au Groupement SIS**

Communes	Habitants	Emplois	Total	Clé LPSSP art. 16 al. 2	PB	Clé	B	Clé	Ecart	
	2024	2022			2026	2025	2025	2024	2026-2025	en %
<b>Budget des SPV</b>			<b>100.0%</b>		<b>2'269'000</b>	<b>100.0%</b>	<b>1'960'583</b>	<b>100.0%</b>	<b>+308'417</b>	<b>+11.7%</b>
Ville de Genève	208 059	174 142		78,7%	1'786'667	78.7%	1'960'583	100.0%	-173'916	
Chancy	1 652	105		0,4%	8'214	0.4%			+8'214	
Chêne-Bougeries	14 280	4 128		3,8%	86'053	3.8%			+86'053	
Cologny	6 010	1 914		1,6%	37'040	1.6%			+37'040	
Vernier	37 867	19 866		11,9%	269'882	11.9%			+269'882	
Versoix	13 928	3 430		3,6%	81'144	3.6%			+81'144	
<b>TOTAL</b>					<b>65'643'000</b>		<b>62'737'531</b>		<b>+2'905'469</b>	<b>+4.6%</b>

## Glossaire

ATSID	Projet d'externalisation des systèmes d'information du Groupement SIS auprès de prestataires externes
CAP prévoyance	Fondation de prévoyance intercommunale de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des communes genevoises affiliées
CETA	Centrale d'engagement et de traitement des alarmes (118)
CIF	Centre d'instruction et de formation de Richelien
CMAI	Centrale municipale d'achat et d'impression de la Ville de Genève
DSIC	Direction des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève
GIM	Gérance immobilière municipale de la Ville de Genève
JSP	Jeunes sapeurs-pompiers
LAC	Loi sur l'administration des communes (rsGE B 06 05)
LPSSP	Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (rsGE F 4 05)
OCCPAM	Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires
OCSTAT	Office cantonal de la statistique
RAC	Règlement d'application de la LAC (rsGE B 06 05 01)
SIS	Service d'incendie et secours
SPP	Sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières professionnels-les
SPV	Sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières volontaires